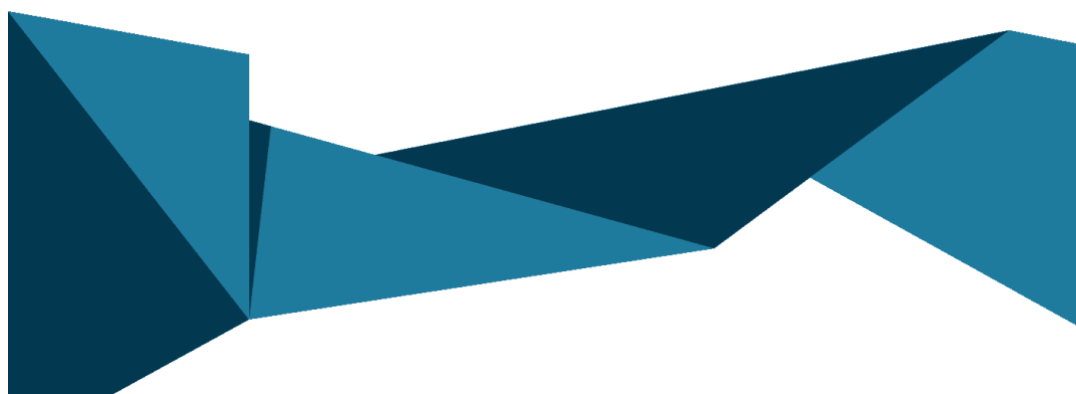




LES ACTES DU FORUM SUR LA CRISE HAÏTIENNE

AOÛT 2025



1805, rue Sauvé Ouest, bureau 321, Montréal (QC) H4N 3B8

info@oidg.ca • 514 586 5480 • www.oidg.ca

Sommaire

Remerciements

Résumé exécutif

1. Introduction

- 1.1 Contexte
- 1.2 Justification
- 1.3 Objectifs
- 1.4 Méthodologie
- 1.5 Participantes et participants

2. Activités et déroulement

- 2.1 Ouverture du forum
- 2.2 Présentation des thématiques

2.2.1 Thématique No. 1 – Gouvernance institutionnelle et politique

- 2.2.1.1 Haïti : L'ordre institutionnel ou le Chaos – *Rorome Chantal, Professeur agrégé de Science politique ;*
- 2.2.1.2 Pour une diplomatie haïtienne adulte, stratège et de rupture – *Philomé Robert, Journaliste, Essayiste & Romancier ;*
- 2.2.1.3 Haïti : Développer la culture démocratique pour une citoyenneté active – *Frédéric Boisrond, Sociologue & Auteur ;*
- 2.2.1.4 Le cas d'Haïti dans la gouvernance politique et institutionnelle – *Kesnel Beljean, Doctorant en Science politique & Spécialiste en Management du Développement durable ;*
- 2.2.1.5 Un système électoral mieux adapté pour Haïti – *Bolivar Louis, Spécialiste des Questions Électorales ;*
- 2.2.1.6 Faire du numérique un levier central pour transformer Haïti – *Anglade Perrier, Administrateur de Société Certifié, Associé principal TEKAP*
- 2.2.1.7 Liberté de la presse et démocratie : Rôle, responsabilité et défis en Haïti – *Pierre Renel René, Journaliste & Commentateur social*

2.2.2 Thématique No. 2 – Gouvernance économique et financière

- 2.2.2.1 La stratégie des réformes dans la construction d'Haïti – *Fitz-Evens Polony, Économiste ;*
- 2.2.2.2 La fonction publique et le système politique haïtien : La nécessité d'une réforme radicale au profit d'un plan de développement économique et financier – *Mario Lubin, Comptable, Maître en Politiques publiques et Analyse financière des Entreprises ;*

- 2.2.2.3 Défis et enjeux pour les MPME dans la mise en place d'une gouvernance économique efficace et le développement d'une économie inclusive et durable – *Riphard Sérent, Économiste* ;
- 2.2.2.4 Repenser la gouvernance économique et financière d'Haïti : Transparence, inclusion et développement durable – *Anthonika Titus, Médecin*

2.2.3 Thématique No. 3 – Inclusion sociale et participation citoyenne

- 2.2.3.1 État des lieux de la situation des droits de l'homme en Haïti – *Darbenzky Gilbert, Directeur Exécutif ORDEH*
- 2.2.3.2 Phénomène de la corruption et responsabilité des organisations de défense des droits humains en Haïti – *Johnny Cilnéus, Directeur Exécutif « Droit & Vie Humaine (DVH) »*
- 2.2.3.3 Participation des femmes, un levier essentiel pour la démocratie et la bonne gouvernance – *Phénia Lamarre, Psychologue, Féministe*
- 2.2.3.4 État de droit en Haïti : Enjeux & Perspectives – *Maxime Ilaire, Avocat au Barreau des Cayes*
- 2.2.3.5 Pour une inclusion citoyenne renforcée : Droits sociaux, équité, jeunes et femmes au cœur de la gouvernance – *Réginald Gédéon, Politologue*
- 2.2.3.6 Vers un système éducatif moderne basé sur l'approche par compétences – *Hamid Guenaoui, Formateur de formateurs en TIC et en Pédagogie par compétence*

2.2.4 Thématique No. 4 – Environnement, gestion des risques et développement durable

- 2.2.4.1 Prévention des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des catastrophes et l'aménagement territorial – *Jackson Joseph, Écrivain & Diplomate*

2.2.5 Thématique No. 5 – Justice & Sécurité

- 2.2.5.1 La justice transitionnelle : Une des solutions pragmatiques possibles à la résolution de la crise socio-sécuritaire haïtiennes – *Fritz Dorvilier, Chercheur & Diplomate*
- 2.2.5.2 Lutte contre les groupes armés et cohésion sociale : Défis et piste d'action pour garantir une paix durable – *Abdias Dol, Médecin, Psychologue*
- 2.2.5.3 Réforme du système judiciaire, la lutte contre l'insécurité et les groupes armés ainsi que le renforcement de la cohésion sociale – *Péguy Jean, Avocat*
- 2.2.5.4 Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption – *Ikenon Édumé, Avocat, Auteur & Co-fondateur RENAMAH*
- 2.2.5.5 Violences de gangs en Haïti : Défis & Réalités – *Djems Olivier, Spécialiste en Violence des gangs et Gouvernance*
- 2.2.5.6 Sécurité & Justice : État des lieux et perspectives de réformes – *Jude Thimogène, Conseiller au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)*

- 2.2.5.7 L'Inclusion des jeunes dans la lutte contre l'insécurité globale – *Clarens Renois, Coordonnateur National du Parti UNIR*
- 2.2.5.8 Rôles de motivations individuelles et des règles du jeu dans la gouvernance du secteur sécurité – *Mathias Lauréus, Professeur, Enseignant-Chercheur*

2.2.6 Thématique No. 6 – Rôle de la diaspora & Inclusion transnationale

- 2.2.6.1 La reconstruction d'Haïti : Un regard endogène sur la contribution de la diaspora – *Louise Carmel Bijoux, Formatrice & Médiatrice culturelle*
- 2.2.6.2 Contribution des communautés haïtiennes à l'étranger au développement national, échanges de compétences et renforcement des liens – *Dominique Domerçant, Professeur d'Université, Écrivain & Diplomate*

2.3 Plénière des thématiques

2.4 Clôture du forum

- 3. Synthèse & Analyse**
- 4. Résultats & Recommandations**
- 5. Conclusion**
- 6. Annexes**

- 6.1 *Agenda de déroulement du forum*
- 6.2 *Liste des participantes et participants*
- 6.3 *Documents partagés*
- 6.4 *Photos ou visuels*

Remerciements

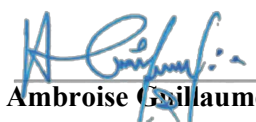
La réalisation de ce forum et la production des actes qui en sont issus ont été rendues possibles grâce à l'engagement collectif et au soutien constant de nombreux acteurs. L'Observatoire de l'International pour la Démocratie et la Gouvernance (OIDG) exprime sa profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de cette initiative.

Un remerciement particulier est adressé aux experts, chercheurs, universitaires, professionnels et praticiens haïtiens et étrangers qui ont accepté de partager leurs analyses, leurs expériences et leurs recommandations. Leurs contributions, alliant savoir académique, expertise technique et connaissance du terrain, ont donné à ce forum une richesse intellectuelle et une profondeur stratégique indispensables.

L'OIDG salue également la participation active des représentants de la société civile, de la jeunesse, des organisations de femmes, du secteur privé, des syndicats, des institutions publiques et des acteurs politiques. Leur engagement a permis de créer un espace inclusif et pluraliste, garantissant la représentativité et la légitimité des débats. Une mention spéciale revient à la diaspora haïtienne, dont les interventions, tant financières qu'intellectuelles, ont renforcé la dimension transnationale de ce processus.

Nos remerciements vont aussi aux partenaires techniques et institutionnels qui, par leur appui logistique, matériel et financier, ont facilité la tenue du forum dans des conditions optimales. L'apport des médias traditionnels et des plateformes numériques a été déterminant pour assurer la diffusion des échanges, la transparence des discussions et l'appropriation citoyenne des résultats.

OIDG tient enfin à remercier l'ensemble des participantes et participants pour leur présence, leur engagement et leurs contributions constructives. Par leur implication, ils ont démontré qu'un avenir commun, fondé sur le dialogue, la concertation et le respect mutuel, est non seulement possible mais nécessaire pour tracer la voie vers une gouvernabilité stable et durable en Haïti.



Ambroise Guillaume, Ph.D.
Président

Résumé exécutif

Depuis plus de trois décennies, Haïti est plongé dans une succession de crises politiques, économiques et sociales qui ont profondément fragilisé ses institutions et sapé la confiance des citoyens dans la gouvernance. L'absence répétée d'autorités élues légitimes, les blocages institutionnels et l'instabilité chronique ont compromis les perspectives de développement, accentué les inégalités et exacerbé la vulnérabilité de la population face aux catastrophes naturelles, à l'insécurité généralisée et aux crises humanitaires.

Face à cette situation, le forum de l'OIDG a été conçu comme un espace inclusif et participatif visant à poser les bases d'un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans. Ce pacte se veut un engagement collectif entre acteurs politiques, société civile, diaspora, secteur privé, universitaires et partenaires internationaux pour inscrire Haïti dans une trajectoire de stabilité et de développement durable. Les thématiques abordées ont couvert les piliers essentiels de la reconstruction nationale : gouvernance institutionnelle et politique, gouvernance économique et financière, inclusion sociale et participation citoyenne, sécurité et justice, environnement et gestion des risques, ainsi que rôle de la diaspora et intégration transnationale.

Les échanges ont permis de dresser un diagnostic partagé : institutions faibles, absence de continuité de l'État, prolifération des gangs, corruption endémique, exclusion sociale, effondrement des services publics, fragilité économique et vulnérabilité environnementale. Toutefois, le forum a aussi mis en lumière la richesse des forces vives du pays et la volonté de refonder le pacte social autour de principes clairs : justice indépendante, gouvernance inclusive, transparence, équité et valorisation de la jeunesse et des femmes.

Les recommandations issues du forum insistent sur des réformes structurelles de long terme : refonder les institutions pour garantir l'État de droit, moderniser la fonction publique, repenser le système électoral, renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption, soutenir les micros et petites entreprises, développer une gouvernance économique décentralisée et inclusive, et intégrer le numérique comme levier stratégique. Parallèlement, la réforme du système judiciaire et la lutte contre l'insécurité passent par une approche intégrée, combinant action sécuritaire, justice transitionnelle, réinsertion sociale et programmes de cohésion communautaire. Enfin, la protection de l'environnement et la gestion des risques doivent être inscrites dans une vision de durabilité inspirée des Objectifs de développement durable.

En définitive, ce forum a posé les jalons d'un consensus national en faveur d'une gouvernance renouvelée et durable. Le Pacte de gouvernabilité sur 25 ans apparaît comme un instrument stratégique pour dépasser la gestion ponctuelle des crises et engager Haïti sur la voie d'une refondation démocratique, sociale et économique. Sa réussite dépendra de l'engagement des acteurs nationaux, de l'implication active de la diaspora et d'un accompagnement international mieux aligné sur les priorités définies par et pour les Haïtiens.

1. Introduction

1.1 Contexte

Depuis plus de trois décennies, Haïti traverse une succession de crises politiques, économiques et sociales qui ont fragilisé ses institutions et ébranlé la confiance de la population dans la gouvernance nationale. Les périodes d'instabilité se sont multipliées, souvent accompagnées d'une absence prolongée d'autorités élues légitimes et de blocages institutionnels chroniques. Cette situation a freiné les perspectives de développement, amplifié les inégalités et aggravé la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles, à l'insécurité et aux crises humanitaires.

La gouvernance haïtienne est marquée par une faible culture du consensus, des transitions politiques abruptes et l'incapacité persistante à établir un agenda commun à long terme. Les réformes amorcées se heurtent régulièrement à des ruptures dans la continuité de l'État, compromettant la mise en œuvre durable de politiques publiques structurantes.

Parallèlement, la société civile, la diaspora, les acteurs économiques et les partenaires internationaux expriment un besoin pressant de définir une vision nationale partagée et de créer des mécanismes permettant de maintenir le cap sur des objectifs à long terme, indépendamment des alternances politiques. Cette aspiration à un cadre de gouvernabilité sur le long terme trouve un écho particulier dans le contexte actuel, où la fragmentation politique et sociale rend urgente la recherche d'un socle commun.

C'est dans cette dynamique qu'émerge l'idée d'un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans, conçu comme un engagement collectif entre divers secteurs de la société pour tracer une trajectoire de stabilité, de cohésion et de développement durable pour Haïti.

1.2 Justification

L'élaboration d'un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans répond à la nécessité de sortir Haïti d'un cycle de crises répétitives et de donner au pays une direction claire et stable. Contrairement aux réformes ponctuelles et souvent dépendantes de la conjoncture politique, un tel pacte permettrait d'inscrire les priorités nationales dans la durée, en établissant des engagements partagés par les forces politiques, économiques, sociales et culturelles du pays ainsi que par la diaspora.

Le forum proposé se veut un espace inclusif et participatif où toutes les parties prenantes pourront contribuer à la définition des grands axes stratégiques : gouvernance institutionnelle, développement économique, inclusion sociale, éducation, santé, sécurité, environnement et gestion des risques. Cette démarche vise à dépasser les clivages partisans

pour mettre en place une feuille de route commune, adaptée aux réalités haïtiennes et résiliente face aux aléas politiques.

En tenant compte des expériences passées, le processus d'élaboration du pacte inclura des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'adaptation, afin que les engagements pris restent pertinents sur toute la durée de mise en œuvre. De plus, l'approche hybride du forum permettra d'intégrer efficacement les contributions de la diaspora et des acteurs éloignés géographiquement, favorisant ainsi un dialogue transnational.

Dans un contexte où la confiance entre gouvernants et gouvernés s'affaiblit, un tel pacte, issu d'un processus transparent et collaboratif, pourrait devenir un instrument de cohésion nationale. Il offrirait à Haïti une vision claire et un cadre commun pour aligner les efforts de tous vers un objectif partagé de stabilité, de prospérité et de justice sociale sur le long terme.

1.3 Objectifs

Ce forum visait globalement à **co-construire un cadre stratégique et participatif de gouvernance pour Haïti sur les 25 prochaines années, basé sur un consensus national et impliquant toutes les parties prenantes.**

Il s'agissait plus spécifiquement de :

- 1.3.1 Favoriser un dialogue inclusif entre acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels afin d'aboutir à un consensus national sur un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans ;**
- 1.3.2 Définir collectivement une vision stratégique nationale intégrant développement économique, inclusion sociale, gouvernance démocratique et gestion durable des ressources sur un horizon de vingt-cinq années ;**
- 1.3.3 Impliquer toutes les parties prenantes, y compris la diaspora et la société civile, dans un engagement commun garantissant la continuité des politiques publiques au-delà des alternances politiques ;**
- 1.3.4 Élaborer et valider des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'adaptation permettant de mesurer la progression et d'ajuster le pacte aux réalités changeantes d'Haïti ;**
- 1.3.5 Renforcer la participation citoyenne dans les processus de décision et d'élaboration des politiques, afin d'accroître la transparence, la redevabilité et la confiance envers les institutions.**

1.4 Méthodologie

Le Forum a été conçu comme un processus participatif et inclusif, mobilisant des outils numériques, des consultations préalables et des sessions de travail interactives, à la fois en

présentiel et en ligne. Cette approche a permis de garantir la diversité des contributions, la transparence des échanges et une représentativité à la fois nationale et transnationale. Pour préparer les discussions, un formulaire en ligne a été largement diffusé auprès des institutions publiques, privées et de la société civile, autour des six (6) thématiques prioritaires retenues : gouvernance politique et institutionnelle, gouvernance économique et financière, inclusion sociale et participation citoyenne, sécurité et justice, environnement et gestion des risques, ainsi que rôle de la diaspora et intégration transnationale. Les réponses obtenues ont servi à élaborer un cahier thématique de référence, utilisé comme base de travail par les panels d'intervenants.

Les discussions ont été animées par des experts et spécialistes haïtiens et étrangers, sélectionnés en fonction de leurs domaines de compétence. Chacun a présenté son analyse, apportant des perspectives complémentaires issues du monde académique, technique et pratique. Les présentations ont été suivies de séances plénières ouvertes à l'ensemble des participants, qui ont permis d'approfondir les analyses, de confronter les points de vue et d'enrichir les propositions initiales. Cette dynamique d'échanges constructifs a facilité l'émergence de priorités stratégiques partagées et la formulation de recommandations communes, renforçant la pertinence et la légitimité des débats.

À l'issue des panels et des discussions, une restitution collective a permis de dégager les points de convergence, de souligner les divergences et de formuler des recommandations opérationnelles. Les participants ont également plaidé pour la création d'un comité de suivi, chargé d'assurer la mise en œuvre des décisions et l'actualisation du Pacte en fonction des évolutions nationales. Tout au long du processus, l'approche hybride a favorisé une large participation : des sessions se sont tenues en présentiel au Canada et en distanciel, permettant l'implication active des acteurs basés en Haïti et dans la diaspora. La diffusion en direct et l'usage d'outils numériques interactifs ont garanti une intégration fluide des participants en ligne, renforçant la richesse et la diversité des contributions.

1.5 Participantes et participants

Le forum a mobilisé une diversité d'acteurs représentatifs des différentes sphères de la société haïtienne, ainsi que de la diaspora et des partenaires internationaux :

Le forum a mobilisé une diversité d'acteurs issus des différentes sphères de la société haïtienne, ainsi que de la diaspora et des partenaires internationaux. Les acteurs politiques nationaux y ont occupé une place centrale, à travers la participation de représentants de partis politiques, de membres des autorités locales et nationales, ainsi que de figures impliquées dans les processus de transition ou de dialogue. Leur présence a permis de renforcer l'engagement en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre du Pacte, créant ainsi un climat de confiance et de collaboration entre les courants politiques.

Aux côtés du monde politique, le secteur privé et les organisations patronales ont joué un rôle essentiel, en apportant la perspective des entrepreneurs et des chefs d'entreprise soucieux de l'avenir économique du pays. Leur participation a favorisé l'intégration des réalités économiques dans les stratégies de gouvernance et de développement durable. Les

organisations syndicales et les représentants des travailleurs se sont également impliqués, garantissant que les intérêts des salariés soient pris en compte. Cette inclusion a contribué à la promotion d'une gouvernance plus juste et socialement équilibrée, facteur indispensable à la cohésion nationale.

La société civile et les groupes communautaires, notamment les ONG, associations, défenseurs des droits humains, et organisations œuvrant pour les droits des femmes et des jeunes, ont enrichi les échanges en mettant au centre la mobilisation citoyenne et la protection des populations vulnérables. De leur côté, les universitaires, chercheurs et experts sectoriels ont fourni une expertise technique et analytique indispensable, renforçant les débats par des données et recommandations fiables. Les médias traditionnels et les plateformes numériques ont servi de relais essentiels, en assurant la transparence, la diffusion et l'appropriation citoyenne des discussions. Enfin, la diaspora haïtienne, grâce à sa contribution financière, humaine et intellectuelle, a participé activement, notamment par des interventions à distance, consolidant ses liens avec la société haïtienne.

En réunissant cette diversité d'acteurs politiques, économiques, sociaux, académiques, médiatiques et diasporiques, le forum a créé un espace inédit de dialogue intersectoriel et intergénérationnel. Cette dynamique inclusive a constitué un levier majeur pour l'élaboration d'un Pacte de gouvernabilité représentatif et pertinent, capable de rassembler les forces vives du pays autour d'une vision commune pour l'avenir d'Haïti.

2. Activités & Déroulement

2.1 Ouverture du forum

Le forum a été inauguré par une séance d'ouverture marquée par des discours institutionnels et académiques, qui ont souligné l'importance historique de cette initiative. Les organisateurs ont rappelé que ce rendez-vous constituait non seulement un espace de dialogue, mais aussi un point de départ vers la construction d'un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans. Cette séance a permis de présenter la démarche adoptée, de rappeler les thématiques retenues et d'exposer les objectifs stratégiques de l'événement. Les interventions ont insisté sur la nécessité de dépasser les clivages politiques et sectoriels pour engager le pays sur une trajectoire de stabilité, de cohésion et de développement durable.

2.2 Présentations des thématiques

À partir du *Cahier thématique* élaboré grâce aux réponses collectées via *Google Forms*, les panels d'experts ont été organisés autour des six (6) grands axes retenus : gouvernance politique et institutionnelle, gouvernance économique et financière, inclusion sociale et participation citoyenne, sécurité et justice, environnement et gestion des risques, ainsi que rôle de la diaspora et intégration transnationale.

Chaque spécialiste, haïtien ou étranger, est intervenu en fonction de son domaine de compétence, en apportant un éclairage technique ou stratégique sur les enjeux soulevés. Les

présentations se sont succédé dans une logique complémentaire, permettant de croiser les regards académiques, institutionnels et pratiques. Ces échanges ont mis en évidence des constats communs, tout en ouvrant le débat sur des propositions concrètes et adaptées au contexte haïtien.

2.2.1 Thématique No. 1 – Gouvernance institutionnelle et politique

2.2.1.1 Haïti : L'ordre institutionnel ou le Chaos (*Roromme Chantal, Professeur agrégé de Science politique*)

2.2.1.2 Pour une diplomatie haïtienne adulte, stratège et de rupture (*Philomé Robert, Journaliste, Essayiste & Romancier*)

Dans le contexte de bouleversements internationaux marqués par l'affaiblissement progressif du multilatéralisme et la montée en puissance d'accords bilatéraux aux résultats plus immédiats, la nécessité d'une diplomatie active, adulte et stratège s'impose comme une évidence. Aucun État, quelle que soit sa taille, ne peut aujourd'hui prétendre défendre ses intérêts sans un appareil diplomatique solide, organisé et orienté vers des résultats concrets. Pour Haïti, plongée dans une crise profonde, cette exigence est d'autant plus cruciale que la mobilisation des énergies nationales dépend de la capacité à projeter une image crédible et à défendre efficacement ses priorités dans l'arène internationale.

L'état actuel de la diplomatie haïtienne témoigne d'un affaiblissement certain. Malgré une tradition historique marquée par des combats notables et des moments d'influence, elle est désormais perçue comme affaiblie, fragmentée et minée par des pratiques internes délétères. En 2025, le pays dispose d'un réseau de représentations diplomatiques relativement étendu 26 ambassades et 19 consulats, mais cette présence ne s'accompagne pas de résultats tangibles. La multiplication des missions n'a pas été suivie d'une feuille de route claire, ni d'orientations stratégiques définies. Les critiques récurrentes pointent l'improvisation, l'amateurisme, le clientélisme et le népotisme qui minent la fonction diplomatique, réduite parfois à une activité de prestige personnel plutôt qu'à un service au bénéfice de la nation.

L'analyse met en avant plusieurs dysfonctionnements structurels. Le manque de formation et de compétence de certains diplomates, la surreprésentation de personnes recrutées pour des raisons politiques, ainsi que l'absence d'objectifs clairs rendent cette diplomatie inefficace. Le constat est sévère : nombre de représentants se montrent inactifs, peu visibles, incapables de défendre des positions cohérentes ou d'élaborer des partenariats solides. Dans le même temps, les relations extérieures demeurent largement inféodées aux puissances occidentales et aux logiques régionales dominantes, enfermant le pays dans une posture d'obéissance qui limite sa marge de manœuvre.

Face à cette réalité, plusieurs pistes de réforme apparaissent incontournables. La première consiste à définir une feuille de route claire, fondée sur les priorités nationales, afin de rompre avec une navigation à vue. La deuxième suppose une refonte totale du système de recrutement et de gestion des ressources humaines : transparence, compétence et formation spécialisée doivent remplacer le favoritisme. La troisième appelle à une redéfinition des alliances, rompant avec des relations diplomatiques jugées toxiques ou inutiles, et à une ouverture vers de nouveaux partenaires stratégiques tels que la Chine, l'Inde, le Brésil ou la Russie. Cette diversification permettrait de renforcer la souveraineté et de rééquilibrer les rapports de force.

Un réarmement diplomatique est également jugé essentiel. Celui-ci repose sur une approche pragmatique, patriotique et orientée vers les résultats concrets. L'idée est de placer l'intérêt national au centre, sans tomber dans un isolationnisme ou un ultranationalisme stérile. L'ouverture à des partenariats alternatifs, la mise en place de coopérations décentralisées impliquant les collectivités locales (paradiplomatie), ainsi que la spécialisation dans certains domaines stratégiques, comme la fiscalité internationale, peuvent offrir de nouvelles marges d'action.

Les résultats attendus d'une telle réorientation sont multiples. Une diplomatie repensée pourrait redonner à Haïti une voix audible et respectée sur la scène régionale et mondiale, créer des alliances adaptées aux réalités contemporaines, et surtout générer des projets concrets, qu'ils soient structurels ou infrastructurels, répondant aux besoins prioritaires de la population. En somme, il ne s'agit plus de maintenir une diplomatie décorative, mais de la transformer en un instrument stratégique de souveraineté, de développement et de reconstruction nationale.

2.2.1.3 Haïti : Développer la culture démocratique pour une citoyenneté active (*Frédéric Boisrond, Sociologue & Auteur*)

L'intervention consacrée au thème « Haïti : Développer la culture démocratique pour une citoyenneté active » a mis en avant la nécessité d'une réflexion profonde sur l'avenir politique et institutionnel du pays. L'exposé a débuté par une approche démographique, considérée comme indispensable pour toute planification efficace. Il a été souligné que la connaissance de la population, y compris celle de la diaspora, constitue une base incontournable pour la fourniture des services publics essentiels et pour la conception de politiques adaptées aux réalités nationales.

Le diagnostic du processus électoral et politique a révélé de graves défaillances. L'absence de programmes concrets dans les campagnes électorales, la candidature et parfois l'élection de personnalités illettrées

ou de responsables politiques faisant l'objet de poursuites judiciaires, ainsi que l'incapacité des partis à engager un véritable dialogue avec la population, illustrent la crise du système représentatif. Ces carences ont été attribuées à un électorat peu instruit, insuffisamment formé pour choisir des dirigeants compétents, honnêtes et porteurs d'une vision claire pour le développement du pays.

L'analyse a également mis en lumière une faille structurelle des systèmes démocratiques, qui tendent à privilégier la popularité au détriment de la compétence. L'exemple de l'accession de Jean-Bertrand Aristide à la présidence en 1990 a été évoqué, pour souligner que la majorité des chefs d'État haïtiens sont arrivés au pouvoir sans préparation adéquate ni expérience en gestion. Cette absence de culture institutionnelle et de connaissance du fonctionnement de l'Exécutif aurait alimenté les échecs répétés et le blocage des dynamiques de progrès.

La solution proposée repose sur la construction d'un véritable État, distinct d'un simple gouvernement. L'État a été défini comme l'ensemble des institutions légitimes, stables et responsables, capables de garantir la sécurité, l'ordre et l'application de règles approuvées par la majorité. Il a été rappelé qu'en l'absence d'un État de droit solide et d'une culture démocratique partagée, le développement demeure impossible.

Des exemples concrets ont été cités pour démontrer l'inexistence de l'État de droit en Haïti : l'absence de jugement de Jean-Claude Duvalier avant sa mort, l'absence de vérité et de justice dans les assassinats du président Jovenel Moïse et du bâtonnier Monferrier Dorval, ainsi que l'impunité entourant le dossier Petrocaribe. Ces cas illustrent la faillite d'un système judiciaire incapable de rendre des comptes et de faire respecter les règles.

La conclusion a insisté sur la nécessité de rebâtir la confiance, non seulement envers les institutions, mais également entre les citoyens eux-mêmes. Cette confiance mutuelle constitue le véritable ciment démocratique et le fondement d'un tissu social solide. Il a été affirmé qu'Haïti se trouve à « l'an zéro » de la démocratie et que pour accéder à « l'an 1 », deux axes sont essentiels : la mise en œuvre d'un programme d'éducation populaire destiné à former des citoyens éclairés et actifs, et le renouvellement de la classe politique, aujourd'hui dominée par une élite jugée vieillissante, déconnectée et héritière d'une culture autoritaire.

2.2.1.4 Le cas d'Haïti dans la gouvernance politique et institutionnelle *(Kesnel Beljean, Doctorant en Science politique & Spécialiste en Management du Développement durable)*

La gouvernance constitue un pilier fondamental de toute société démocratique, car elle oriente la prise de décision, l'application des

politiques publiques et les interactions entre institutions et citoyens. Cette problématique est d'autant plus cruciale en Haïti, où les crises politiques, économiques et sociales se répètent avec une intensité préoccupante.

Depuis l'indépendance, l'histoire nationale est jalonnée d'instabilités institutionnelles, de changements fréquents de gouvernements et d'un déficit chronique de confiance entre l'État et la population. L'absence de vision collective et de planification stratégique a fragilisé les institutions, limité la participation citoyenne et accentué l'instabilité, compromettant ainsi la cohérence des politiques publiques.

Les défis de la gouvernance haïtienne trouvent leurs racines dans des faiblesses historiques et actuelles. La succession rapide des gouvernements, l'absence de reddition de comptes et la faiblesse des mécanismes de contrôle traduisent un déficit structurel de stabilité politique. La méfiance généralisée de la population vis-à-vis de l'État découle en grande partie de l'incapacité des institutions à répondre aux besoins fondamentaux et de leur manque de transparence et de légitimité.

La crise s'aggrave également par la faible participation citoyenne, qui empêche l'émergence d'un véritable contrat social. Dans ces conditions, l'État demeure incapable d'assurer la continuité de l'action publique et de mettre en œuvre des réformes durables.

Il devient urgent de refonder la gouvernance haïtienne autour d'institutions solides, inclusives et transparentes. Cela suppose un renforcement de l'indépendance des pouvoirs publics, une modernisation de l'administration et une meilleure coordination entre ministères et collectivités territoriales. La participation citoyenne doit être placée au cœur du processus décisionnel, à travers des dispositifs de consultation, de contrôle et de reddition de comptes. Transparence et inclusion ne doivent plus être perçues comme de simples idéaux démocratiques, mais comme des leviers indispensables pour restaurer la confiance entre l'État et la société.

La gouvernance en Haïti ne peut plus se réduire à une logique de gestion ponctuelle des crises. Elle doit s'inscrire dans une refondation institutionnelle à long terme, reposant sur un Pacte de gouvernabilité de 25 ans. Un tel pacte doit s'appuyer sur des institutions responsables et efficaces, garantes de l'État de droit, de la justice sociale et du développement durable. En s'engageant dans cette voie, Haïti dispose d'une opportunité historique : reconstruire la confiance entre les citoyens et l'État et jeter les bases d'une gouvernabilité stable, inclusive et résiliente au service de la nation.

2.2.1.5 Un système électoral mieux adapté pour Haïti *(Bolivar Louis, Spécialiste des Questions Électorales)*

La prolifération des gangs, la montée de l'insécurité et la perte de confiance dans les institutions mettent en évidence la fragilité du système démocratique haïtien. Les élections, censées renforcer la légitimité populaire, deviennent trop souvent des sources de crises, comme l'ont montré les contestations entourant les scrutins de 2000, les tensions liées à l'élection de Jovenel Moïse ou encore l'effondrement de la participation citoyenne.

La multiplication de partis politiques dépourvus de projets structurés, l'emprise de l'argent illicite et l'usage de la violence comme instrument politique constituent des dérives majeures qui rendent le statu quo intenable. Une refonte profonde du système électoral apparaît désormais comme une urgence nationale.

Le modèle actuel, basé sur le scrutin majoritaire uninominal à deux tours, demeure trop coûteux, difficile à organiser et générateur de divisions. Ce système accentue les fractures sociales et politiques au lieu de les réduire. Un modèle mixte dépendant est proposé comme alternative : les maires seraient élus directement par les citoyens, tandis que députés et sénateurs seraient choisis à travers des listes fermées de partis. Une telle formule renforcerait l'institutionnalisation des partis, améliorerait la représentativité du Parlement et réduirait les tensions liées à l'exclusion de certaines forces sociales.

Toutefois, une réforme électorale d'ampleur ne peut se concevoir de manière isolée. Elle doit s'accompagner de mesures complémentaires : création de tribunaux spécialisés en matière électorale pour traiter les contentieux avec impartialité, instauration de quotas de genre fixés à 50 % sur les listes électorales afin de garantir l'inclusion des femmes, et signature d'un pacte national de gouvernabilité pour assurer la continuité des réformes au-delà des alternances politiques.

L'enjeu dépasse largement la simple organisation des scrutins. Il s'agit avant tout de reconstruire la confiance entre l'État et les citoyens. Sans sécurité, sans transparence et sans institutions solides capables de réguler la compétition politique, les élections resteront des crises en devenir.

Réformer le système électoral revient ainsi à ouvrir la voie vers une gouvernance plus stable, inclusive et légitime. En s'engageant dans une telle transformation, Haïti pourrait tracer une nouvelle trajectoire vers une démocratie durable et crédible, fondée sur la confiance, la justice et la participation citoyenne.

2.2.1.6 Liberté de la presse et démocratie : Rôle, responsabilité et défis en Haïti *(Pierre Renel René, Journaliste & Commentateur social)*

La presse haïtienne a toujours occupé une place centrale dans l'histoire nationale. Elle s'est imposée comme la voix de ceux qui n'en ont pas, en donnant une tribune aux catégories marginalisées et en jouant un rôle de médiation dans les moments de crise. Par ses enquêtes, ses analyses et ses prises de position, elle a contribué à la formation de l'opinion publique et au maintien d'un équilibre démocratique fragile. Elle a aussi assumé une fonction éducative et sociale, souvent en remplacement d'institutions défaillantes, ce qui en fait un acteur incontournable de la vie nationale.

Une érosion de la confiance du public envers la presse traditionnelle se constate aujourd'hui. Cette méfiance est alimentée par la montée des médias alternatifs et des réseaux sociaux, qui diffusent l'information plus rapidement et plus largement. Ce phénomène favorise cependant la prolifération de « *faux journalistes* », peu ou pas formés, occupant l'espace médiatique sans respecter les règles déontologiques. Cette situation fragilise la crédibilité des médias établis et accentue la confusion du public, de plus en plus exposé à des informations contradictoires ou biaisées.

La lutte contre les fausses informations figure parmi les défis prioritaires. La rapidité de diffusion des contenus numériques encourage la propagation de rumeurs, de manipulations et de propos diffamatoires, au détriment d'un journalisme rigoureux. Renforcer l'éthique professionnelle, promouvoir la vérification des faits et encourager la formation continue des journalistes apparaissent comme des impératifs pour répondre à ce problème.

Un autre défi réside dans l'absence de régulation adéquate. L'adoption d'une loi sur la diffamation est jugée nécessaire pour empêcher que les médias soient instrumentalisés à des fins de règlements de comptes ou de propagande. L'urgence est de définir un cadre juridique clair, protégeant à la fois la liberté de la presse et les droits des citoyens, tout en responsabilisant les professionnels de l'information.

La question du financement constitue également un obstacle majeur. La dépendance des médias haïtiens vis-à-vis de la publicité privée ou du soutien de l'État les rend particulièrement vulnérables aux pressions politiques et économiques. Cette dépendance limite leur indépendance éditoriale et leur capacité à remplir leur mission de contre-pouvoir. Explorer des modèles de financement alternatifs et durables apparaît dès lors indispensable pour garantir la pérennité d'une presse libre et au service de l'intérêt public.

2.2.1.7 Faire du numérique un levier central pour transformer Haïti *(Anglade Perrier, Administrateur de Société Certifié, Associé Principal TEKAP)*

En 2025, Haïti se trouve dans une situation de crise sans précédent, où l'effondrement institutionnel et sécuritaire a laissé place à une gouvernance criminelle. La capitale, Port-au-Prince, est désormais majoritairement contrôlée par des coalitions de gangs qui imposent leurs règles par la terreur, l'extorsion et la violence sexuelle. L'État, paralysé, ne parvient plus à fournir les services essentiels, entraînant la fermeture d'hôpitaux et d'écoles, et plongeant plus de cinq millions de personnes dans une insécurité alimentaire aiguë. Face à cette désagrégation, les missions internationales et la Police Nationale d'Haïti peinent à contenir des groupes criminels mieux organisés et mieux armés, tandis que l'aide humanitaire, entravée par des blocus et un sous-financement chronique, ne répond qu'imparfaitement aux besoins d'une population déplacée et vulnérable.

Dans ce contexte d'effondrement de l'État physique, le numérique apparaît comme une voie stratégique incontournable. Loin d'être un luxe technologique, il représente une alternative pour contourner les blocages territoriaux et institutionnels. Des services comme l'e-gouvernance, la télémédecine, l'éducation en ligne ou les paiements mobiles peuvent restaurer partiellement des fonctions vitales, offrir transparence et renforcer la résilience sociale. Toutefois, cette transition doit se construire avec prudence et réalisme : les outils numériques ne sont efficaces que s'ils sont adaptés au contexte haïtien, marqué par une fracture numérique profonde, une insécurité permanente et une méfiance généralisée envers les institutions. Bien utilisés, ils peuvent contribuer à recréer un minimum de confiance entre citoyens et structures de gouvernance, en concurrence directe avec l'autorité des gangs.

La transformation proposée repose sur quatre piliers. Le premier consiste à repenser l'État et la justice à travers le numérique, afin de garantir des services publics accessibles même dans un environnement hostile. L'e-gouvernance peut, par exemple, fournir des identités numériques sécurisées, des services administratifs en ligne et des systèmes de finances transparentes, éléments que les gangs ne peuvent offrir. La justice, paralysée par la peur et la corruption, pourrait fonctionner grâce à des audiences virtuelles sécurisées et des plateformes de témoignage à distance, permettant de contourner les risques physiques. En matière de sécurité, l'usage de technologies comme les drones, l'analyse de données et la surveillance numérique pourrait renforcer la lutte contre les groupes armés et améliorer la protection des civils.

Le deuxième pilier vise la réponse humanitaire par le numérique. Les transferts monétaires mobiles, plus sûrs que l'aide physique, constituent une ligne de vie pour des millions de personnes, malgré les risques d'extorsion par les gangs. En santé et en éducation, l'innovation doit rester frugale et contextuelle, privilégiant des solutions accessibles comme les contenus en créole via SMS, WhatsApp ou radios communautaires, plutôt que des plateformes lourdes inadaptées. La collecte et l'analyse en temps réel de données – déplacements de population, prix alimentaires, incidents sécuritaires – pourraient transformer l'action humanitaire d'une réponse réactive à une anticipation stratégique.

Le troisième pilier concerne l'économie numérique. Alors que le PIB s'effondre et que l'exclusion financière s'aggrave, la finance mobile constitue un levier majeur pour maintenir des échanges et recevoir des fonds de la diaspora. Des initiatives locales, notamment dans les hubs d'innovation, prouvent que la jeunesse haïtienne utilise déjà les technologies pour créer des solutions éducatives, sociales et économiques. Ces îlots d'innovation doivent être soutenus pour préserver le capital humain et social, et pour connecter Haïti à l'économie mondiale malgré la paralysie locale. Cependant, tout cela reste conditionné à un défi fondamental : la connectivité. Avec plus de 60 % de la population hors ligne, l'expansion et la sécurisation des infrastructures numériques doivent être considérées comme une priorité nationale et sécuritaire, incluant des alternatives comme l'internet par satellite ou les réseaux communautaires.

Enfin, le quatrième pilier met en garde contre les risques d'une transition numérique mal maîtrisée. La désinformation, omniprésente sur les réseaux sociaux, alimente la méfiance et peut être instrumentalisée pour justifier la violence. Une éducation aux médias, la promotion d'une information de qualité en créole et le renforcement des médias locaux s'imposent. La fracture numérique, si elle persiste, risque de créer une société divisée entre une minorité connectée et une majorité exclue, marginalisée et piégée dans la pauvreté. De plus, l'absence d'un cadre légal et institutionnel solide en cybersécurité expose le pays à de graves menaces, allant du vol de données à l'espionnage. L'instauration d'un cadre juridique moderne et la création d'un organisme national de cybersécurité deviennent des conditions essentielles pour garantir la souveraineté numérique du pays.

À la croisée des chemins, Haïti peut transformer cette crise en une opportunité de refondation par le numérique. Mais cette transformation exige un pacte collectif rassemblant les acteurs nationaux et internationaux autour de principes clairs : inclusion, protection des données, renforcement des capacités locales et usage éthique de la

technologie. Bien conçue et mise en œuvre, la renaissance numérique peut ouvrir la voie à un avenir plus résilient, plus équitable et plus transparent pour Haïti.

2.2.2 Thématique No. 2 – Gouvernance économique et financière

2.2.2.1 La stratégie des réformes dans la construction d’Haïti (Fitz-Evens Polony, Économiste)

La stratégie des réformes en Haïti s’articule autour de la nécessité de reconstruire l’État et de rétablir sa capacité à répondre aux besoins fondamentaux de la population. Elle part d’un constat simple : aucun développement durable n’est possible sans institutions fonctionnelles, transparentes et capables de garantir la sécurité, la justice et l’accès aux services essentiels. Dans un contexte où les crises politiques et sociales se superposent aux catastrophes naturelles et aux faiblesses économiques, les réformes doivent être pensées comme un levier pour renforcer la résilience nationale et rétablir la confiance entre l’État et les citoyens.

Un premier axe concerne la gouvernance économique et financière. Les réformes visent à moderniser la gestion des finances publiques, en améliorant la mobilisation des recettes fiscales, en renforçant l’efficacité douanière et en introduisant une budgétisation axée sur les résultats. La transparence et la reddition de comptes sont placées au centre, afin de mettre fin au gaspillage, de réduire la corruption et de garantir une utilisation efficace des fonds publics. Ces changements doivent être coordonnés par des structures spécialisées, comme la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique, qui assurent le suivi et l’évaluation des mesures adoptées.

Un deuxième axe met l’accent sur la réforme des services publics essentiels. Le système de santé illustre bien les carences de l’État : une couverture inégale, des infrastructures délabrées et un accès limité pour les plus vulnérables. Les réformes en cours visent à réhabiliter les établissements, à renforcer les directions départementales et à garantir une meilleure équité territoriale. De même, l’éducation, l’accès à l’eau potable et la gestion des déchets nécessitent une refonte profonde afin de répondre aux besoins de base de la population et de soutenir la productivité à long terme. Ces réformes sociales visent à préserver le capital humain, considéré comme le socle du développement futur.

La dimension institutionnelle et démocratique constitue un troisième pilier. L’État doit être repensé non pas comme un gouvernement conjoncturel, mais comme un ensemble d’institutions légitimes et stables capables d’assurer la continuité. Cela suppose de rompre avec les pratiques de clientélisme et de népotisme qui affaiblissent la fonction

publique, de professionnaliser les ressources humaines et de garantir des recrutements fondés sur la compétence. La participation citoyenne, la transparence et la responsabilisation deviennent alors des conditions incontournables. En rendant accessibles les données publiques, en impliquant la société civile et en renforçant les organes de contrôle, il devient possible de restaurer la confiance et de poser les bases d'une véritable culture démocratique.

Enfin, la réussite de cette stratégie dépend d'une mise en œuvre territoriale adaptée. Les réformes doivent se décliner au niveau local, en tenant compte des réalités de chaque département et en rapprochant l'État des citoyens. Cela implique des investissements dans les infrastructures de base, la promotion de l'urbanisation planifiée et la décentralisation effective de la gestion des ressources. Par ailleurs, la diversification des partenariats internationaux et une meilleure intégration de la diaspora apparaissent comme des leviers pour mobiliser des financements, transférer des compétences et renforcer la légitimité du projet national. L'enjeu est d'ancrer Haïti dans un cercle vertueux où les réformes ne sont plus perçues comme des injonctions extérieures, mais comme des choix collectifs portés par la société.

2.2.2.2 La fonction publique et le système politique haïtien : La nécessité d'une réforme radicale au profit d'un plan de développement économique et financier. Enjeux, défis et opportunités *(Mario Lubin, Comptable, Maître en Politiques publiques et Analyse financière des Entreprises)*

Depuis plus de quatre décennies, Haïti traverse une succession de crises qui ont progressivement fragilisé les institutions et freiné tout projet de développement durable. L'instabilité politique chronique, la corruption systémique, la mauvaise gouvernance et l'absence de vision stratégique ont créé un climat de méfiance généralisée, tout en limitant la capacité de l'État à répondre aux besoins fondamentaux de la population.

La fonction publique se trouve au cœur de ces problématiques. Elle est affaiblie par une politisation excessive et un système de recrutement marqué par le clientélisme et le favoritisme, au détriment de la compétence et du mérite. Ces pratiques engendrent une mauvaise gestion des ressources, un manque de transparence et une incapacité à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. Les réformes déjà entreprises ont échoué, souvent instrumentalisées par les élites politiques pour consolider leur pouvoir, ce qui a accentué la désorganisation administrative et la défiance citoyenne.

Le système politique présente de profonds dysfonctionnements : fragmentation excessive des partis, absence de vision idéologique claire,

inefficacité du processus électoral et cartographie électorale mal conçue et coûteuse. Ces faiblesses renforcent la corruption et minent la crédibilité des scrutins. À cela s'ajoutent une absence de séparation effective des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi qu'une influence croissante des intérêts économiques dans les décisions publiques. Ce contexte nourrit le désengagement citoyen, particulièrement chez les jeunes, qui se sentent exclus des mécanismes de décision.

Pour inverser cette tendance, des réformes structurelles profondes et une véritable refondation de la gouvernance nationale s'imposent. La dépolitisation de la fonction publique constitue une priorité absolue, afin de garantir un recrutement basé sur les compétences, la transparence et le mérite. Une rationalisation du paysage politique est nécessaire : réduction du nombre de partis, définition claire des critères d'adhésion, d'éligibilité et de fonctionnement. Le renforcement des institutions électorales et judiciaires, l'autonomie administrative, la lutte rigoureuse contre la corruption et la mise en place de mécanismes de contrôle stricts figurent parmi les conditions essentielles pour restaurer la crédibilité de l'État et rétablir la confiance des citoyens.

La mobilisation de la jeunesse et le renforcement de la participation citoyenne sont également déterminants. La formation civique, l'accompagnement des initiatives communautaires et même l'instauration d'un service militaire obligatoire pourraient stimuler l'engagement collectif et consolider le lien entre institutions et population.

Seule une transformation en profondeur des structures, des pratiques et des mentalités permettra d'amorcer un véritable redressement national. Pour y parvenir, il est indispensable de construire une vision commune, portée par une volonté politique forte et un engagement partagé de l'ensemble des acteurs, afin de sortir de la spirale d'instabilité, de pauvreté et de défiance, et d'ouvrir la voie à un développement durable, inclusif et équitable.

2.2.2.3 Défis et enjeux pour les MPME dans la mise en place d'une gouvernance économique efficace et le développement d'une économie inclusive et durable *(Riphard Sérent, Économiste)*

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) constituent le cœur battant de l'économie haïtienne. Elles représentent une part considérable de l'activité nationale, créent des milliers d'emplois et participent directement à la réduction de la pauvreté. Pourtant, elles évoluent dans un environnement hostile, caractérisé par l'informalité, la faible productivité et un accès restreint aux financements. Leurs faiblesses en matière de gouvernance interne – absence de systèmes comptables et d'outils

modernes de gestion – limitent leur capacité à devenir de véritables acteurs du développement durable.

Ces entreprises affrontent des défis structurels majeurs. Principalement concentrées dans l’informalité, elles échappent aux circuits fiscaux et peinent à pénétrer les marchés institutionnels. Bien qu’elles génèrent plus d’un million d’emplois et brassent plusieurs milliards de gourdes chaque année, leur petite taille réduit leur potentiel de croissance. Leur dépendance au commerce de détail, dominé par l’achat-revente, produit peu de valeur ajoutée et les expose fortement aux chocs économiques et sociopolitiques. L’absence de couverture assurantielle accroît également les risques de pertes massives et compromet leur survie en période de crise.

L’exclusion financière constitue un autre obstacle majeur. Seule une minorité des MPME disposent d’un compte bancaire, et plus de 80 % n’ont pas accès au crédit formel. Cette dépendance aux prêts informels, souvent coûteux, étouffe leur capacité d’investissement et freine leur croissance. La prédominance des transactions en espèces fragilise en outre la régulation monétaire et empêche l’intégration de ces entreprises dans un circuit économique structuré.

Face à ces limites, la formalisation et la modernisation des MPME apparaissent comme des conditions incontournables pour renforcer la gouvernance économique. Cela passe par l’adoption de politiques publiques cohérentes : promotion de l’éducation financière, encouragement des paiements électroniques, incitations fiscales favorisant l’enregistrement légal des entreprises. Le développement de mécanismes de financement adaptés, l’innovation, la formation entrepreneuriale et la réduction des disparités de genre dans l’accès aux ressources constituent également des leviers essentiels.

Les MPME sont un pilier incontournable de la relance économique et doivent être au cœur de toute stratégie de gouvernance durable. Leur renforcement exige une action concertée de l’État, du secteur privé et des partenaires internationaux afin de transformer ces structures fragiles en moteurs de croissance inclusive.

Inscrite dans le cadre d’un Pacte de gouvernabilité sur 25 ans, la formalisation des MPME, leur accès au financement et leur accompagnement vers des modèles plus structurés devraient constituer une priorité nationale. Une Haïti économiquement stable et prospère passera nécessairement par des MPME fortes, résilientes et innovantes.

2.2.2.4 Repenser la gouvernance économique et financière d'Haïti : Transparence, inclusion et développement durable (*Anthonika Titus, Médecin*)

Il est urgent de repenser la gouvernance économique et financière d'Haïti en mettant l'accent sur la transparence, l'inclusion et le développement durable. La centralisation excessive de la gouvernance dans le département de l'Ouest est jugée responsable d'inégalités persistantes, de gaspillage, de corruption et d'exclusion.

Une réorganisation du pays en douze zones de gouvernance est proposée, chacune dotée d'un bureau local, d'un budget propre et d'une équipe de représentants ministériels. Une telle approche permettrait d'adapter la gestion publique aux besoins spécifiques de chaque territoire et de rapprocher l'État du citoyen. Le bureau central ne devrait plus concentrer le pouvoir, mais jouer un rôle de coordination et d'équilibre entre les différentes zones.

Chaque région devrait assurer la gestion de ses finances, investir dans ses propres projets et rendre compte à la fois à sa population et au bureau central. Pour renforcer la transparence et améliorer la répartition des ressources nationales, le paiement des impôts par voie électronique apparaît comme une solution à privilégier.

La transparence est considérée comme le socle de la confiance, condition indispensable à l'investissement et au développement. Sans confiance entre les institutions et les citoyens, aucun projet économique ne peut aboutir. Une gouvernance inclusive est donc nécessaire, intégrant les jeunes, les femmes entrepreneures, les habitants des zones rurales et la diaspora. Cette dernière doit être perçue non seulement comme un investisseur potentiel mais aussi comme un mentor, capable de renforcer les capacités locales et de bâtir des ponts économiques et sociaux.

Le développement durable doit constituer un pilier central d'une gouvernance renouvelée. Cela suppose de planifier en pensant aux générations futures, d'éduquer dès le plus jeune âge à la responsabilité civique et environnementale et de repenser l'économie en intégrant la santé et l'éducation comme piliers essentiels du progrès collectif. Ces secteurs doivent être reconnus comme des investissements prioritaires.

2.2.3 Thématique No. 3 – Inclusion sociale & Participation citoyenne

2.2.3.1 État des lieux de la situation des droits de l'homme en Haïti (*Darbenzky Gilbert, Directeur Exécutif ORDEH*)

La justice haïtienne traverse une crise profonde, marquée par un taux de détention préventive prolongée dépassant 80 %, selon l'Office de la Protection du Citoyen (OPC). Des cas emblématiques illustrent ces défaillances structurelles, tandis que le refus d'accès aux soins médicaux pour certains détenus constitue une violation flagrante de la dignité humaine.

La crise dépasse cependant le champ pénal. Les droits économiques, sociaux et culturels, considérés comme le miroir du développement national, apparaissent brisés : éducation et santé en ruine, plus de cinq millions d'Haïtiens en insécurité alimentaire, une tragédie que l'aide internationale peine à endiguer. Quelques signes de résilience subsistent néanmoins, à travers des actions modestes de l'OPC qui continuent d'accompagner les citoyens et de plaider pour leurs droits.

La corruption est identifiée comme une gangrène nationale, avec un score de 17/100 selon Transparency International, plaçant Haïti parmi les pays les plus corrompus au monde. Les fonds publics disparaissent dans des circuits opaques, tandis que la population s'enfonce dans la misère. Les droits de quatrième génération, tels que l'accès à l'information, la protection des données personnelles et la liberté d'expression, apparaissent comme de nouveaux enjeux nécessitant un cadre légal solide.

Toute réforme sécuritaire doit être indissociable d'une réforme institutionnelle en profondeur. Les feuilles de route externes, qui négligent la refonte de l'État et des acteurs nationaux essentiels, risquent de demeurer inefficaces. Haïti a besoin d'une solution endogène, portée par ses forces vives et appuyée sur des structures nationales comme le Conseil National de Sécurité et de Défense.

L'appel est donc lancé pour un pacte de gouvernance qui dépasse la simple pacification et devienne un véritable projet de renaissance. La responsabilité du destin collectif revient aux Haïtiens eux-mêmes, appelés à prendre en main leur avenir.

2.2.3.2 Phénomène de la corruption et responsabilité des organisations de défense des droits humains en Haïti *(Johnny Cilnéus, Directeur Exécutif « Droit & Vie Humaine (DVH) »)*

La corruption en Haïti constitue l'un des principaux obstacles à la consolidation de l'État et au respect des droits fondamentaux. Elle traverse l'ensemble des institutions publiques, affaiblit la justice, mine la confiance des citoyens et accentue la pauvreté. Dans un pays où les ressources financières sont limitées et où la majorité de la population vit dans la précarité, chaque acte de corruption prive les plus vulnérables

d'un droit essentiel : accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable ou encore à la sécurité. Ce phénomène, loin d'être marginal, est systémique et structurel, s'étendant du plus haut niveau de l'État jusqu'aux services de base.

Les scandales financiers, tels que celui lié à l'utilisation des fonds Petrocaribe, illustrent l'ampleur de ce problème et la difficulté de rendre des comptes dans un système marqué par l'impunité. L'absence d'enquêtes sérieuses, de procès équitables et de sanctions exemplaires nourrit un sentiment d'injustice et de résignation dans la société. La corruption apparaît ainsi non seulement comme une question de gouvernance, mais aussi comme une violation directe des droits humains, puisqu'elle prive les citoyens de l'usage équitable des ressources collectives et compromet le principe d'égalité devant la loi.

Face à cette réalité, les organisations de défense des droits humains ont une responsabilité particulière. Leur rôle ne peut se limiter à dénoncer les violations classiques liées à la répression ou à l'insécurité ; elles doivent également s'attaquer aux mécanismes invisibles mais destructeurs de la corruption. Cela implique une action de veille, de documentation, de plaidoyer et de sensibilisation de la population, afin de mettre en lumière les pratiques illicites et de réclamer des réformes structurelles. La lutte contre la corruption devient ainsi une composante essentielle de la défense du droit à la dignité, à l'égalité et au développement.

Ces organisations doivent également renforcer leur propre indépendance et leur crédibilité pour assumer pleinement ce rôle. Elles sont appelées à établir des mécanismes transparents de gouvernance interne, à éviter toute récupération politique et à se positionner comme des contre-pouvoirs capables de mobiliser la société civile. Leur action doit s'appuyer sur des alliances stratégiques avec les médias, les associations communautaires, les syndicats et les institutions internationales, afin de créer une pression collective sur les autorités et d'imposer une culture de la reddition de comptes.

Enfin, la lutte contre la corruption en Haïti ne peut être efficace que si elle est inscrite dans une stratégie globale de refondation de l'État. Elle suppose de renforcer les organes de contrôle tels que la Cour supérieure des comptes, de protéger les lanceurs d'alerte, de moderniser les procédures administratives et de digitaliser les services publics pour réduire les espaces d'arbitraire. Dans cette dynamique, les organisations de défense des droits humains sont appelées à jouer un rôle de catalyseur, en rappelant constamment que la corruption n'est pas seulement une question de gestion publique, mais une atteinte grave aux droits et à la dignité des citoyens.

2.2.3.3 Participation des femmes, un levier essentiel pour la démocratie et la bonne gouvernance *(Phénia Lamarre, Psychologue, Féministe)*

Haïti ne pourra bâtir ni une démocratie durable ni une gouvernance inclusive tant que les femmes resteront écartées des espaces décisionnels. Bien qu'elles constituent plus de la moitié de la population, leur présence dans les hautes sphères de l'État demeure marginale : une seule femme à la présidence – sans élections –, trois femmes seulement parmi vingt-neuf Premiers ministres depuis 1988, et actuellement une unique représentante au Conseil présidentiel de transition, sans voix décisionnelle. Le Parlement et le pouvoir judiciaire reproduisent la même sous-représentation chronique.

Cette absence mine la représentativité démocratique et conduit à la négligence de besoins essentiels tels que la santé, l'éducation ou l'égalité des droits. À l'inverse, l'intégration des femmes dans les instances politiques renforcerait la transparence, l'équilibre et la redevabilité, tout en enrichissant le débat public et en stimulant l'innovation sociale. Mais leur participation se heurte à de multiples obstacles : patriarcat profondément ancré, normes sociales rigides, violences politiques et sexistes, manque d'accès à l'éducation et à la formation politique, ainsi qu'insuffisance de moyens financiers.

Des solutions structurelles sont proposées pour les vingt-cinq prochaines années : application effective des lois sur l'égalité de genre, instauration d'un quota d'au moins 30 % de femmes dans toutes les institutions publiques, sanctions contre les violences sexistes et politiques, éducation à l'égalité dès l'école, fonds public pour financer les campagnes électorales des femmes, programmes de mentorat et de formation pour les jeunes femmes. La consolidation démocratique d'Haïti dépend d'un engagement collectif de l'État, des partis politiques, de la société civile, des médias et des citoyens afin de garantir aux femmes la place qui leur revient dans l'histoire politique du pays.

2.2.3.4 État de droit en Haïti : Enjeux & Perspectives *(Maxime Ilairé, Avocat au Barreau des Cayes)*

L'État de droit constitue un pilier incontournable de toute démocratie moderne, mais ce principe demeure un immense défi en Haïti. L'idéal d'une loi appliquée de manière égale à tous reste encore éloigné de la réalité vécue par la majorité des citoyens.

Le respect de l'État de droit repose sur quatre piliers essentiels. La primauté du droit implique que personne, pas même les autorités, n'échappe à la loi. La séparation des pouvoirs garantit l'indépendance de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. L'indépendance de la justice doit

permettre aux juges de rendre des décisions sans ingérence politique. Enfin, la protection des droits humains et des libertés fondamentales fonde une société démocratique plus équitable. Cet ensemble protège les citoyens contre l'arbitraire et contribue à renforcer la démocratie.

Cependant, de nombreux obstacles entravent la consolidation de l'État de droit en Haïti. Les institutions judiciaires souffrent d'un manque de moyens, de formation et de crédibilité. La détention préventive prolongée demeure un problème persistant. L'instabilité politique chronique, marquée par l'absence d'élections régulières, freine toute réforme durable. L'insécurité croissante, exacerbée par les gangs armés, remet en cause le monopole légitime de l'État sur l'usage de la force. La corruption généralisée et la méfiance des citoyens alimentent l'instabilité et favorisent la désobéissance civile.

Des pistes de solution existent néanmoins. La réforme de la justice apparaît prioritaire pour garantir son indépendance, son efficacité et son accessibilité, tout en réduisant la détention préventive. Le renforcement des institutions démocratiques passe par l'organisation d'élections crédibles et la restauration de la confiance publique. La lutte contre la corruption nécessite la mise en place de mécanismes de contrôle rigoureux et de sanctions effectives. Le rétablissement de la sécurité suppose le désarmement des groupes armés et un soutien renforcé à la Police Nationale. La consolidation de la société civile et le développement de l'éducation citoyenne s'avèrent également indispensables. Enfin, l'appui international doit viser des résultats mesurables et privilégier le transfert de compétences plutôt que la dépendance.

La construction de l'État de droit en Haïti constitue une nécessité absolue et un chantier de longue haleine. Sans son renforcement, il ne peut y avoir ni justice, ni sécurité, ni démocratie véritable. Sa réalisation exige une volonté politique ferme, un engagement citoyen constant et un accompagnement international approprié. Bien que le défi soit immense, la résilience du peuple haïtien démontre que cette entreprise reste possible si l'ensemble des forces sociales et institutionnelles s'engagent collectivement et durablement.

2.2.3.5 Pour une inclusion citoyenne renforcée : Droits sociaux, équité, jeunes et femmes au cœur de la gouvernance (*Réginald Gédéon, Politologue*)

L'inclusion sociale et la participation citoyenne constituent les fondements d'une société juste, équitable et solidaire. L'inclusion se définit comme la garantie pour chaque citoyen d'accéder aux mêmes droits, opportunités et services, tandis que l'exclusion marginalise des

groupes entiers et alimente l'insécurité. En Haïti, ce phénomène contribue directement à l'augmentation de la criminalité, poussant de nombreux jeunes à rejoindre les gangs en raison du manque d'opportunités et de la violation persistante de leurs droits fondamentaux.

Plusieurs droits garantis par la Constitution de 1987, amendée en 2011, ne sont toujours pas respectés. Parmi eux, le droit à l'éducation, à la santé, au travail, à la sécurité sociale et au logement demeure largement inaccessible pour une grande partie de la population. L'incapacité de l'État à assurer un accès équitable à ces services essentiels génère marginalisation, sentiment d'abandon et fragilise l'émergence d'une véritable citoyenneté. D'autres droits fondamentaux, tels que l'alimentation, l'accès à l'eau potable et à un environnement sain, ne sont pas non plus garantis, contraignant les citoyens à se débrouiller seuls, ce qui accentue les inégalités et l'exclusion sociale.

La sous-représentation de la jeunesse dans les instances décisionnelles constitue également un problème majeur. L'exemple de la nomination de représentants de plus de quarante ans pour incarner la jeunesse au sein du Conseil Électoral Provisoire illustre une pratique qui renforce l'exclusion politique. L'intégration des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels apparaît essentielle afin d'assurer une gouvernance équilibrée et de poser les bases d'un véritable pacte de gouvernabilité durable.

Pour bâtir une gouvernance inclusive et renforcer la démocratie en Haïti, plusieurs mesures clés s'imposent. Il est nécessaire de rendre effectifs les droits sociaux, d'assurer la participation active de tous les citoyens, de garantir l'équité dans l'accès aux services publics, de valoriser la jeunesse et les femmes dans les instances décisionnelles, et de promouvoir la transparence tout en luttant contre la corruption. La mise en œuvre de ces actions est essentielle pour consolider la démocratie, renforcer la justice sociale et construire une société plus cohésive, équitable et inclusive.

2.2.3.6 Vers un système éducatif moderne basé sur l'approche par compétences (*Hamid Guenaoui, Formateur de formateur en TIC et en Pédagogie par compétences*)

Le système éducatif haïtien a aujourd'hui un besoin urgent de réforme profonde et structurée. Une refonte axée sur l'approche par compétences, considérée comme l'une des pédagogies les plus efficaces et les plus répandues à l'échelle internationale, est proposée comme piste centrale. Cette réforme s'articule autour de neuf points, comprenant un panorama historique, un diagnostic des forces et faiblesses actuelles, un plan de mise en œuvre et l'impact attendu.

L'évolution du système éducatif haïtien témoigne de différentes influences et transformations. La période post-coloniale (1804-1860) fut marquée par l'héritage français et un accès réservé à une élite urbaine. La phase d'expansion (1860-1915) a vu l'élargissement progressif du système, avant que l'occupation américaine (1915-1934) n'introduise l'enseignement technique et de nouveaux débats sur la langue d'enseignement. Entre 1934 et 1980, la recherche d'une identité éducative s'est traduite par l'essor de l'Université d'État et l'intégration progressive du créole. Depuis les années 1980, les défis se sont intensifiés : instabilité politique, catastrophes naturelles, croissance du secteur privé et fortes disparités entre zones rurales et urbaines.

Le diagnostic actuel met en évidence certaines forces, telles que la richesse culturelle et linguistique, la résilience des acteurs éducatifs et l'excellence reconnue de certaines institutions produisant des diplômés compétitifs au niveau international. Toutefois, les faiblesses demeurent considérables : plus de 500 000 enfants restent hors du système scolaire, la pédagogie est encore largement dominée par la mémorisation, plus de 60 % des enseignants n'ont pas de formation initiale en pédagogie, et les infrastructures ainsi que les ressources demeurent largement insuffisantes. L'absence de coordination entre secteurs public et privé, l'inadéquation entre formation et emploi, la fuite des cerveaux et la faible productivité liée au déficit de compétences aggravent également la crise.

La réponse proposée repose sur une réforme éducative centrée sur les compétences. L'étudiant doit être replacé au cœur du processus d'apprentissage, avec une pédagogie privilégiant le savoir-faire pratique plutôt que la seule accumulation de connaissances. L'intégration des technologies dans l'éducation est considérée comme urgente, la pandémie de COVID-19 ayant révélé l'importance cruciale des compétences numériques, communicationnelles et citoyennes comme savoirs transversaux essentiels.

Un plan de mise en œuvre en trois phases est suggéré. La première, pilote, concernerait cinquante écoles, avec une formation intensive des enseignants et la production de ressources pédagogiques adaptées. La deuxième, prévue entre 2027 et 2030, viserait l'extension progressive à cinq cents écoles supplémentaires par an, l'instauration d'un programme de formation continue pour dix mille enseignants chaque année et le déploiement d'une infrastructure numérique nationale. Enfin, la troisième phase, de 2030 à 2035, viserait une couverture nationale complète, accompagnée d'évaluations régulières et de la certification des enseignants.

Le coût global de cette réforme est estimé à 2,5 milliards de dollars sur dix ans, financés à 60 % par le budget national, à 10 % par le secteur

privé et à 30 % par les partenaires internationaux. Pour assurer la gouvernance et la pérennité du processus, la création d'un Conseil national de la réforme éducative ainsi que d'unités régionales et techniques est recommandée.

Les impacts attendus sont multiples : amélioration de la motivation des enseignants et des élèves, réduction du décrochage scolaire, meilleures performances aux évaluations nationales, développement de l'esprit critique et entrepreneurial. Cette réforme, ambitieuse mais réaliste, vise à s'appuyer sur l'histoire éducative haïtienne tout en préparant le pays aux défis du 21^e siècle. Son succès dépendra d'une mobilisation conjointe de l'État, de la société civile, du secteur privé, des partenaires internationaux, mais aussi des enseignants et des étudiants eux-mêmes.

2.2.4 Thématique No. 4 – Environnement, gestion des risques et développement durable

2.2.4.1 Prévention des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des catastrophes et l'aménagement territorial *(Jackson Joseph, Écrivain & Diplomate)*

L'environnement se définit comme la combinaison des éléments naturels – qu'ils soient physico-chimiques ou biotiques – et des éléments socio-économiques qui constituent le cadre et les conditions de vie d'un individu, d'une population ou d'une communauté à différentes échelles spatiales. La gestion des risques, pour sa part, renvoie à l'ensemble des mesures permettant de réduire la probabilité qu'un phénomène naturel ou anthropique cause des dommages ou des préjudices à l'environnement, aux êtres vivants ou aux biens. Dans le cas d'Haïti, où les aléas naturels se conjuguent à des fragilités socio-politiques, cette gestion est une urgence nationale.

Chaque année, de juin à novembre, le pays est exposé à la saison cyclonique qui entraîne inondations et glissements de terrain. S'y ajoutent les menaces constantes des tremblements de terre et des tsunamis, rappelées par les drames du séisme de 2010 ou de l'ouragan Matthew en 2016. Selon l'indice mondial des risques climatiques (*Germanwatch 2021*), Haïti figure parmi les trois pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. La déforestation accélérée accentue cette fragilité : alors que le pays comptait encore 20 à 25 % de couverture végétale, la forêt ne représente plus aujourd'hui qu'à peine 1 à 1,5 %.

La crise environnementale se double d'une crise humanitaire majeure. En 2025, plus de six millions de personnes nécessitent une aide d'urgence, 1,3 million sont déplacées internes, et 5,7 millions vivent en insécurité alimentaire. Le système de santé est au bord de l'effondrement, tandis que

plus d'un million d'enfants sont privés d'éducation et de soins. À ces drames humains s'ajoute une crise écologique : près de 500 espèces végétales et 233 espèces animales sont menacées de disparition, en raison de la destruction des habitats, de l'exploitation du bois pour l'agriculture et le charbon, ou encore de la pression sur les zones humides et les écosystèmes côtiers. La gestion des déchets reste également critique : sur les 6 380 tonnes produites chaque jour, à peine 12 % sont collectées.

Ces défis environnementaux sont aggravés par les crises politiques et sécuritaires. Alors que l'attention publique se focalise sur la prolifération des gangs armés, la question écologique est reléguée au second plan, alors qu'elle constitue une menace existentielle pour la survie du pays. Or, le développement durable, défini comme la capacité des sociétés à répondre à leurs besoins présents sans compromettre ceux des générations futures, exige de placer l'environnement au centre des politiques publiques. Depuis 2015, les 17 Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU rappellent l'urgence d'agir en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Dans cette perspective, un pacte de gouvernabilité sur 25 ans est proposé, à l'instar de celui adopté par la République dominicaine en 1994 ou par le Salvador. Il s'agit de rompre avec une logique de partage éphémère du pouvoir pour bâtir des projets viables à long terme. Ce pacte suppose d'abord de restaurer la sécurité, en neutralisant les gangs et en rétablissant les organes de l'État. Ensuite, il faudra préserver l'espace physique national contre trois grandes menaces : le changement climatique, en mobilisant les fonds verts internationaux pour renforcer la résilience ; la déforestation, en lançant de vastes campagnes de reboisement impliquant écoles et universités ; et les risques sismiques et tsunamis, en adoptant des normes de construction adaptées et des projets massifs d'urbanisation.

La réussite de ce plan dépendra de la mobilisation de compétences techniques réelles. Haïti ne peut plus se contenter de discours : seule une approche basée sur le savoir-faire, l'action et la coordination permettra de redonner vie à l'espace physique et social du pays, condition première d'un développement durable et inclusif.

2.2.5 Thématique No. 5 – Justice & Sécurité

2.2.5.1 La justice transitionnelle : Une des solutions pragmatiques possibles à la résolution de la crise socio-sécuritaire haïtienne *(Fritz Dorvilier, Chercheur & Diplomate)*

Face à la faiblesse de l'État haïtien et dans le but de parvenir à mettre fin aux violations graves des droits humains dans la société haïtienne, notamment les actions destructrices et meurtrières des gangs, émerge à

nouveau l'idée de la Justice transitionnelle, généralement entendue par l'Organisation des Nations Unies comme « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. [...] ». En analysant les déclarations de plusieurs acteurs de la sphère étatique, de la société civile et des meneurs de groupes de civils armés, on peut remarquer que cette démarche soulève d'importants enjeux.

Pour pouvoir résoudre la crise socio-sécuritaire, les dirigeants politiques et les leaders de la société civile croient qu'il faut respecter l'État de droit et donc les normes judiciaires. Ainsi manifestent-ils une éthique de justice procédurale. Quant aux membres des gangs, ils véhiculent une éthique reconstructrice au sens qu'ils revendiquent une nouvelle entente sur les valeurs de la cohésion et de la paix sociales. La première éthique implique une démarche de justice transitionnelle centrée sur le crime, laquelle consiste à établir de façon formelle ou rationnelle la vérité en termes de faits, de torts et de responsabilités des accusés, et à la promotion de la justice et la responsabilité. La seconde se base sur une démarche de justice transitionnelle centrée aussi bien sur les victimes à travers l'écoute et la reconnaissance de leurs témoignages des torts subis que sur les récits des agresseurs, et ce en vue d'aboutir au pardon, aux réparations et à la réconciliation sociale.

Ces postures éthiques impliquent des enjeux politiques, dans la mesure où leur acceptation ou leur refus conduiront à des comportements politiques fortement antagoniques. Si l'État accepte la logique des gangs en négociant un « accord de paix » avec eux, il paraîtrait aussi bien complice de leurs exactions que faibles. Pour leur part, les victimes nourriront un sentiment d'impunité et de désenchantement total, lequel peut conduire soit à la soumission totale de la population aux gangs, soit à la généralisation et la normalisation de la justice privée sous forme de vigilantisme, soit à la guerre civile. Le refus par l'État et la société civile de la demande des gangs entraînerait l'intensification de leurs actions meurtrières et, en cas d'incapacité de l'État de les vaincre, la désintégration totale la société et même la prise du pouvoir par la force.

Ainsi, une éventuelle démarche de Justice transitionnelle devrait prendre en compte ces différents enjeux et s'adapter au contexte de crise socio-sécuritaire haïtien afin de ne pas plonger le pays dans une spirale de violence sans fin. Elle peut alors être mise en œuvre suivant une méthode hybride, c'est-à-dire centrée à la fois sur les crimes et sur les victimes. Dans ce cas, comme cela a été fait par exemple en Colombie, on peut recourir à la fois à la mise en place d'un Tribunal spécial pour juger les

bourreaux et les réintégrer par la suite dans la société, et d'un mécanisme de justice informel ou populaire.

2.2.5.2 Lutte contre les groupes armés et cohésion sociale : Défis et pistes d'action pour garantir une paix durable (*Abdias Dol, Médecin, Psychologue*)

La prolifération des gangs en Haïti ne constitue pas uniquement une question sécuritaire. Elle traduit un déséquilibre global qui fragilise la société, menace la sécurité publique, détériore la cohésion sociale, affecte la santé mentale collective et compromet les perspectives de développement national. Les réponses traditionnelles, centrées sur la répression policière et militaire, ont montré leurs limites : si elles peuvent produire des résultats immédiats, elles n'agissent pas sur les causes profondes du phénomène. Elles entretiennent souvent la marginalisation des jeunes, accentuent la fracture entre l'État et les communautés vulnérables, alimentent la méfiance et compromettent toute perspective de paix durable.

La compréhension du phénomène des gangs exige une approche multidimensionnelle, intégrant les sciences médicales, psychologiques et sociales. Sur le plan neuropsychologique, l'impulsivité, les troubles du développement cognitif, les difficultés de gestion émotionnelle et la faible estime de soi rendent de nombreux jeunes plus vulnérables au recrutement. La violence domestique, l'absence de figures parentales stables et le manque de surveillance favorisent également des comportements à risque. Dans le milieu scolaire, le décrochage, l'échec et le harcèlement accentuent le sentiment d'exclusion. La pauvreté chronique, le chômage massif, la discrimination et l'exposition permanente à la violence renforcent encore l'attractivité des gangs, perçus comme des refuges, des sources de reconnaissance ou des moyens de survie.

Les stratégies exclusivement répressives demeurent insuffisantes et parfois contre-productives lorsqu'elles ne sont pas complétées par des mesures sociales et psychologiques. Si elles réduisent temporairement la criminalité, elles échouent à traiter les causes structurelles et peuvent générer des violations des droits humains, la stigmatisation des quartiers défavorisés et un cycle de ressentiment favorisant de nouveaux recrutements. Pour rompre cette dynamique, une approche intégrée reposant sur deux volets complémentaires s'impose.

Le premier volet, de nature préventive, vise à réduire le recrutement des jeunes par le renforcement du soutien familial et communautaire. Cela inclut la mise en place de thérapies, d'allocations pour les ménages vulnérables, d'un accompagnement prénatal et périnatal afin de

consolider les liens parents-enfants. En milieu scolaire, il est essentiel d'instaurer des services de santé mentale, des espaces de dialogue et des mécanismes de médiation pour prévenir le décrochage. À ces mesures doivent s'ajouter des activités sociales, sportives et culturelles, ainsi que des opportunités de formation et d'emploi, offrant des alternatives crédibles à l'attrait des gangs.

Le second volet, plus interventionniste, cherche à réduire l'influence des gangs existants sans recourir uniquement à la coercition. Une présence policière professionnelle et respectueuse des droits humains doit être privilégiée, complétée par des programmes de réhabilitation et de réinsertion pour les membres souhaitant quitter les groupes.

L'accompagnement doit être psychologique, thérapeutique, éducatif et économique, tandis que le renforcement du système judiciaire est essentiel pour garantir son efficacité et son indépendance. Le contrôle des circuits financiers des organisations criminelles passe par la consolidation des institutions de régulation, telles que les douanes, les banques et l'administration fiscale. Enfin, les programmes correctionnels doivent être humanisés afin de favoriser une véritable réinsertion des détenus et éviter d'aggraver leur marginalisation.

La crise des gangs en Haïti représente ainsi un défi complexe qui dépasse largement la logique sécuritaire. Elle doit être abordée comme une urgence médicale, psychologique, sociale et institutionnelle. Seule une approche neuropsychosociale et structurelle, inscrite dans une vision de long terme, peut permettre de rompre le cycle destructeur actuel, restaurer la paix, offrir des alternatives crédibles à la jeunesse, renforcer la confiance entre l'État et la population et jeter les bases d'une Haïti plus juste, plus résiliente et plus inclusive.

2.2.5.3 Réforme du système judiciaire, la lutte contre l'insécurité et les groupes armés ainsi que le renforcement de la cohésion sociale *(Peguy Jean, Avocat)*

La justice et la sécurité constituent deux piliers indissociables de toute stabilité et de tout développement. En Haïti, ces fondements vacillent aujourd'hui sous le poids d'une crise institutionnelle profonde. Le pays est marqué par une image de chaos, d'ingouvernabilité et de défiance généralisée envers ses institutions. Le système judiciaire, perçu comme lent, inefficace et corrompu, entretient l'impunité et favorise indirectement l'insécurité. Faute de moyens et de volonté politique, l'État peine à contenir la montée des gangs armés, ce qui nourrit un sentiment d'abandon et fragilise davantage le pacte social.

Cette situation appelle une réflexion lucide sur les dysfonctionnements structurels du système et un engagement ferme en faveur de réformes

législatives et institutionnelles capables de restaurer l'autorité de l'État et la confiance citoyenne. Les lenteurs procédurales et les défaillances du système judiciaire aggravent le problème de l'impunité. La détention préventive prolongée, l'absence de mécanismes correctionnels adaptés et l'insuffisance d'infrastructures pénitentiaires modernes constituent des symboles frappants des faiblesses actuelles. Ces dysfonctionnements renforcent l'idée d'une justice sélective et inopérante, incapable de sanctionner équitablement.

Dans un tel contexte, l'insécurité prospère, alimentée par l'absence de justice et la collusion entre certains acteurs publics et les gangs armés. Ce cercle vicieux, où la violence supplante la loi, ne peut être rompu qu'à travers l'instauration d'une justice indépendante, impartiale et crédible, seule capable de rétablir l'équilibre social et de garantir que nul n'est au-dessus de la loi. Des initiatives de réforme sont déjà en cours et méritent d'être renforcées, notamment l'adoption du nouveau code pénal et du code de procédure pénale. Ces textes introduisent des innovations majeures : la reconnaissance de nouvelles infractions adaptées aux réalités contemporaines, comme les crimes technologiques et le harcèlement sexuel ; la création de juges spécialisés en matière d'application des peines, de détention et de liberté ; ainsi que la mise en place de pôles judiciaires consacrés aux crimes de masse, aux viols et aux crimes financiers.

Toutefois, ces réformes, aussi prometteuses soient-elles, resteront incomplètes sans une volonté politique ferme, un financement durable et un plan de formation solide pour moderniser les pratiques judiciaires. Seule une approche globale – combinant réforme des lois, renforcement institutionnel et lutte résolue contre la corruption – permettra de replacer la justice au centre de la démocratie. Sans justice, il ne peut y avoir de sécurité ; sans sécurité, il ne peut y avoir ni stabilité politique, ni développement économique, ni cohésion sociale. L'avenir d'Haïti repose sur la capacité à reconstruire un système judiciaire fort, indépendant et accessible, capable de protéger les citoyens et de réaffirmer l'autorité de l'État de droit. Réformer la justice ne consiste pas seulement à corriger une institution défaillante, mais aussi à redonner espoir à tout un peuple et à tracer la voie vers une société plus juste et plus sûre.

2.2.5.4 Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption (*Ikenon Édumé, Avocat, Auteur & Co-fondateur RENAMAH*)

La justice haïtienne traverse une crise structurelle profonde, marquée par un sous-financement chronique, une inefficacité persistante et une corruption systémique. Moins de 3 % des dossiers judiciaires aboutissent à un jugement, révélant un système paralysé et incapable de répondre aux attentes des citoyens. Cette situation alimente l'impunité, entretient la

méfiance populaire et contribue à l'effondrement progressif de l'État de droit. Seule une réforme ambitieuse, pensée sur le long terme, pourrait transformer la justice en véritable pilier de la démocratie et du développement national.

Le renforcement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) est considéré comme essentiel pour garantir son indépendance et assurer pleinement son rôle de régulateur. L'École de la Magistrature (EMA) devrait moderniser ses programmes, intégrer des modules spécialisés et s'aligner sur les standards internationaux. La formation continue des magistrats, fondée sur le mérite et la spécialisation, constitue un levier central de professionnalisation. La réorganisation de la Cour de cassation en chambres spécialisées permettrait de traiter efficacement les dossiers complexes, avec une exigence accrue de qualification académique pour ses juges. La digitalisation des procédures, le recours à la visioconférence et la mise à disposition d'une jurisprudence publique figurent parmi les outils prioritaires de modernisation.

Le système judiciaire devrait également s'ouvrir à des experts issus de disciplines variées – économie, criminologie, technologie – afin d'éclairer les décisions des juridictions supérieures. La création d'un parquet national financier et de pôles spécialisés dans la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et les crimes économiques est jugée nécessaire. L'accessibilité universelle à la justice, la numérisation complète des greffes, la mise en réseau des tribunaux et la dématérialisation progressive des procédures constituent des priorités stratégiques. La création d'une Cour constitutionnelle comblerait un vide institutionnel majeur en garantissant la protection des droits fondamentaux et le respect de la Constitution. Pour que ces réformes soient pérennes, il est recommandé de consacrer au moins 5 % du budget national au secteur de la justice.

Cependant, plusieurs obstacles entravent cette transformation : dépendance politique des procureurs, corruption généralisée, infrastructures vétustes, lenteur des procédures et détention préventive prolongée qui alimente la surpopulation carcérale et viole les droits fondamentaux. Pour y remédier, une réforme progressive en trois étapes est envisagée. Durant les cinq premières années, les priorités incluent la réforme du CSPJ, le renforcement de l'EMA, l'adoption d'une loi anticorruption robuste et la numérisation des tribunaux. Entre la sixième et la quinzième année, les objectifs concernent la généralisation de l'accès à la justice, la réforme du système pénitentiaire et la réduction drastique de la détention préventive. Enfin, entre la seizième et la vingt-cinquième année, l'objectif est de consolider une justice véritablement indépendante, moderne et accessible.

La lutte contre la corruption constitue un axe transversal majeur. Elle passe par la transformation de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) en un office réellement autonome, doté de ressources indépendantes. La création de juridictions spécialisées, la déclaration obligatoire et publique du patrimoine des hauts fonctionnaires, la digitalisation des procédures et la protection des lanceurs d'alerte sont identifiées comme des leviers majeurs de transparence. Des mesures de prévention, telles que l'éducation à l'éthique, la sensibilisation citoyenne et des campagnes publiques, doivent accompagner ce dispositif. Ces efforts doivent être renforcés par des sanctions exemplaires, incluant la confiscation des biens mal acquis et des poursuites judiciaires systématiques, sans distinction de rang ni d'appartenance politique, afin d'instaurer une véritable culture de redevabilité.

La justice représente ainsi la pierre angulaire du pacte de gouvernabilité et de la reconstruction de l'État haïtien. Une justice indépendante, spécialisée, modernisée et accessible est considérée comme une condition indispensable à la construction d'une société équitable, transparente et stable. Sans réforme judiciaire profonde et sans lutte réelle contre la corruption, l'édification d'un État démocratique, juste et prospère restera hors de portée. À l'inverse, un système judiciaire crédible et efficace pourrait devenir l'un des leviers les plus puissants pour restaurer la confiance, consolider la démocratie et assurer le développement durable du pays.

2.2.5.5 Violences des gangs en Haïti : Défis et réalités *(Djems Olivier, Spécialiste en Violence des gangs et gouvernance)*

L'État de droit représente un pilier essentiel de toute démocratie moderne, mais il constitue en Haïti un défi majeur. Ce principe repose sur l'idée que nul n'est au-dessus de la loi et que celle-ci s'applique à tous de manière impartiale. Pourtant, malgré sa place centrale dans les discours politiques, les programmes de réforme et les rapports internationaux, l'État de droit reste largement éloigné de la réalité vécue par la majorité des citoyens. Sa consolidation repose sur quatre éléments fondamentaux : la primauté du droit, qui impose que toute personne, y compris les autorités, soit soumise à la loi ; la séparation des pouvoirs, qui exige une indépendance réciproque entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire ; et l'indépendance de la justice, condition indispensable à la garantie des droits et libertés.

L'histoire d'Haïti révèle une continuité dans l'usage de la violence armée comme instrument de pouvoir politique. Dès la période coloniale, des bandes organisées se sont constituées autour de chefs motivés par des enjeux politiques. Après l'indépendance, ce modèle s'est poursuivi avec les Cacos, les Piquets et divers mouvements insurrectionnels, qui ont

marqué le XIX^e siècle par des soulèvements récurrents. Entre 1804 et 1845, plus d'une trentaine d'insurrections ont été recensées, illustrant une instabilité chronique. Le recours à la force a perduré durant l'occupation américaine (1915–1934) et a culminé sous les régimes de François et Jean-Claude Duvalier, lorsque les Volontaires de la Sécurité Nationale — les « tontons macoutes » — ont institutionnalisé la violence politique au service du pouvoir.

La transition démocratique engagée après la chute de la dictature n'a pas mis fin à ce phénomène. Au contraire, elle a favorisé l'émergence de groupes armés aux fonctions multiples, oscillant entre défense communautaire, répression politique et activités criminelles. Dans ce contexte, les « zenglendo », les brigades de vigilance et certaines organisations populaires ont multiplié les formes de violence. Avec la mouvance Lavalas, les « baz » et les « chimè » sont devenus des acteurs politiques et sécuritaires centraux, initialement liés aux mobilisations populaires, mais dont le rôle a progressivement dérivé vers la criminalité. La chute d'Aristide en 2004 a marqué un tournant décisif, accélérant la criminalisation de ces groupes désormais identifiés comme des gangs.

La décennie 2000 a été marquée par une expansion rapide de ce phénomène, alimentée par un facteur externe : les déportations massives en provenance des États-Unis et du Canada. En moins de vingt ans, plus de 6 000 individus au passé criminel ont été renvoyés en Haïti, sans accompagnement ni programmes de réinsertion. Livrés à la pauvreté, à la marginalisation et au manque de perspectives, beaucoup de ces déportés se sont intégrés dans les réseaux criminels existants ou ont rejoint les trafiquants. Parallèlement, le phénomène des enfants de rue, longtemps ignoré, s'est affirmé comme un vivier de recrutement pour les gangs : d'abord employés comme éclaireurs ou guetteurs, ils ont progressivement participé directement aux enlèvements, braquages et affrontements armés.

Aujourd'hui, l'ampleur de la problématique est manifeste. En 2019, environ 162 gangs armés étaient recensés en Haïti, un chiffre qui est passé à 177 en 2020, dont 95 concentrés dans la capitale. Ces organisations regroupent plus de 3 000 membres, incluant des enfants, des adolescents et des femmes dont le rôle s'est profondément transformé. Elles contrôlent désormais des zones entières de Port-au-Prince et de ses environs, instaurant des points de péage stratégiques à Martissant, Titanyen ou Croix-des-Bouquets. Le territoire national apparaît fragmenté, l'État perdant progressivement son monopole sur l'usage légitime de la force.

La gestion de la sécurité repose aujourd'hui sur une pluralité d'acteurs aux intérêts souvent divergents. Aux côtés des institutions officielles, telles que la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti

(FAD'H), interviennent aussi des services parallèles comme la Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP), la police parlementaire, ainsi que des sociétés privées dirigées par d'anciens militaires ou policiers. À cela s'ajoutent des acteurs informels, tels que les brigades d'autodéfense ou les gangs eux-mêmes, qui participent à la recomposition d'un ordre sécuritaire largement en dehors de la légalité.

La sociogenèse des gangs armés en Haïti ne peut être comprise comme un phénomène soudain ou exclusivement criminel. Elle résulte d'une trajectoire historique marquée par l'instrumentalisation politique de la violence, l'affaiblissement progressif des institutions, la pauvreté structurelle et des dynamiques transnationales, comme les déportations massives. L'analyse de ce processus invite à dépasser une lecture simpliste du problème et à envisager des réponses globales intégrant ses dimensions politiques, sociales et économiques, plutôt que de se limiter à des approches strictement sécuritaires.

2.2.5.6 Sécurité et justice : État des lieux et perspective de réforme *(Jude Thimogène, Conseiller au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ))*

La situation actuelle de la justice en Haïti est marquée par une crise profonde, étroitement liée aux défis sécuritaires et aux enjeux de la cohésion sociale. La crise politique que traverse le pays est avant tout structurelle, mais elle se manifeste au sein des institutions démocratiques et républicaines, souvent incapables d'accomplir pleinement leur mission. Le contexte est aggravé par des violences extrêmes et une insécurité généralisée, renforcées depuis l'assassinat du président de la République, Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021.

Le système judiciaire haïtien traverse une crise systémique, caractérisée par une perte de confiance généralisée. Les tribunaux fonctionnent de manière irrégulière, souvent paralysés par l'insécurité ambiante ou par des grèves prolongées des acteurs judiciaires. Le manque de ressources humaines et matérielles, l'absence de formation continue des magistrats et la vétusté des infrastructures judiciaires aggravent la situation. La lenteur des procédures à tous les niveaux, l'accumulation des dossiers non traités dans les cabinets d'instruction et l'impunité persistante alimentent un sentiment d'injustice au sein de la population. À cela s'ajoute une politisation excessive de certaines instances judiciaires, fragilisant l'indépendance du pouvoir judiciaire et compromettant son rôle de garant de l'État de droit.

La montée en puissance des groupes armés constitue aujourd'hui l'une des principales menaces à la sécurité publique. Selon des estimations des Nations Unies et d'organismes haïtiens de défense des droits humains,

près de 85 % de la zone métropolitaine de Port-au-Prince est sous contrôle de gangs. Des départements entiers, comme l'Artibonite et le Centre, sont également touchés, notamment les communes de Saut-d'Eau, Mirebalais, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Liancourt et Verrettes, qui sont sous l'emprise totale de groupes armés. Ces derniers imposent leur loi, entravent la libre circulation des personnes et des biens et commettent des exactions graves : meurtres, enlèvements, violences sexuelles, extorsions, entre autres. Dans ce contexte, le système judiciaire, dans son état actuel, demeure largement incapable de répondre à cette criminalité organisée. Sans les forces de l'ordre, la justice reste inefficace. Les magistrats sont parfois contraints de fuir leur juridiction, les commissariats sont attaqués ou incendiés et les victimes n'ont que rarement accès à la justice. Cette situation crée un vide sécuritaire, parfois comblé par des groupes d'autodéfense, eux-mêmes auteurs de violations graves des droits humains. Bien que des efforts soient déployés par la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti (FAD'H), les moyens restent insuffisants pour assurer le fonctionnement normal de la société.

Face à ces défis, des réformes judiciaires ont été amorcées. En avril 2025, un décret a institué des pôles judiciaires spécialisés pour traiter les crimes de masse, les violences sexuelles et les crimes financiers, afin de renforcer l'efficacité et la compétence des juridictions face aux infractions complexes. En juin 2025, une révision des Codes pénal et de procédure pénale a été adoptée pour moderniser le cadre juridique et lutter contre l'impunité. L'avant-projet de Constitution propose également des garanties pour renforcer l'indépendance des magistrats et les protéger contre les pressions politiques. Toutefois, la mise en œuvre de ces réformes demeure entravée par l'insécurité, le manque de financement et l'absence de consensus politique.

La restauration de la cohésion sociale ne peut se concevoir sans une justice accessible, équitable et crédible. Dans un contexte où les institutions sont affaiblies, il est essentiel de promouvoir des mécanismes de justice restaurative, de médiation communautaire et de réinsertion des jeunes enrôlés dans les gangs. Des initiatives telles que la promotion du leadership des femmes pour la paix et la cohésion sociale ou l'implication des jeunes dans les espaces publics constituent des pistes prometteuses. Dans d'autres pays, des approches similaires ont démontré qu'il est possible de renforcer le tissu social en impliquant les communautés locales et en valorisant les acteurs de proximité, notamment les jeunes, les femmes, les paysans et les habitants des quartiers défavorisés.

Plusieurs recommandations se dégagent pour améliorer la situation : accélérer le déploiement des pôles judiciaires spécialisés et garantir leur sécurité ; renforcer la formation des magistrats et du personnel judiciaire, notamment sur les droits humains et la lutte contre la criminalité

organisée ; mettre en place un programme national de protection des magistrats et des victimes ; promouvoir une justice de proximité dans les zones rurales et marginalisées ; soutenir les initiatives communautaires de cohésion sociale et de prévention de la violence ; et réhabiliter les jeunes impliqués dans les groupes armés tout en assurant un suivi judiciaire approprié.

La reconstruction du système judiciaire haïtien est indissociable de la restauration de la sécurité, tout comme la sécurité ne peut être durable sans une justice forte et crédible. La confiance du peuple dans ses institutions dépend de la capacité collective à bâtir un État de droit inclusif, capable de protéger les citoyens, de garantir l'égalité devant la loi et de porter une vision d'espoir pour l'avenir.

2.2.5.7 L'inclusion des jeunes et la lutte contre l'insécurité globale (*Clarens Renois, Coordonnateur national du parti UNIR*)

L'insécurité en Haïti constitue une problématique complexe résultant de l'interaction de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'absence de justice et l'impunité, la corruption, des pratiques politiques défaillantes, la vulnérabilité économique des jeunes, la faiblesse des structures de sécurité et l'injustice sociale. Jusqu'à présent, les démarches entreprises pour y répondre se sont révélées peu efficaces, car elles privilégient le volet répressif en négligeant les dimensions structurelles et sociales de la crise. Plus d'un millier de soldats étrangers sont présents dans le pays depuis plus d'un an et près de 600 millions de dollars d'équipements ont été fournis aux forces nationales et internationales, mais les résultats demeurent très limités. Une approche durable exige de traiter simultanément l'ensemble des causes identifiées.

La jeunesse, qui représente entre 60 et 65 % de la population nationale, constitue un levier essentiel pour la sécurité et le développement. Son exclusion et l'absence de politiques publiques adaptées ont entraîné deux dynamiques majeures. D'une part, une migration massive s'est produite vers le Brésil, le Chili, la République Dominicaine, le Mexique et les États-Unis, privant Haïti de sa principale force de travail. D'autre part, une partie des jeunes et adolescents issus de quartiers vulnérables a été recrutée par des réseaux mafieux, des politiciens et des acteurs économiques afin d'alimenter les rangs des gangs armés.

Dès l'an 2000, un rapport des Nations Unies sur la population mondiale avait pourtant alerté sur ce risque en soulignant que si Haïti investissait dans sa jeunesse, celle-ci pourrait devenir un moteur de relance économique. À l'inverse, sa négligence risquait de la transformer en bombe sociale. Cette mise en garde s'est confirmée avec l'ampleur des crises actuelles.

Une stratégie durable de lutte contre l'insécurité doit donc passer par l'inclusion et la valorisation des jeunes. Cela implique l'élaboration de politiques publiques axées sur leur formation scolaire, universitaire, technique et technologique, ainsi que leur intégration dans les circuits de production nationale. Une telle orientation permettrait de transformer l'énergie, la détermination et le courage que l'on observe actuellement dans les dynamiques destructrices des gangs en une force au service de la croissance économique et du développement du pays.

En définitive, l'avenir de la sécurité et du progrès en Haïti dépend largement de la capacité à offrir aux jeunes des perspectives crédibles, durables et porteuses d'espoir.

2.2.5.8 Le rôle des motivations individuelles et des règles du jeu dans la gouvernance du secteur sécurité *(Mathias Lauréus, Professeur, Enseignant-Chercheur)*

L'histoire politique d'Haïti révèle une corrélation directe entre certains facteurs sociaux et la qualité de la gouvernance. L'appartenance aux catégories sociales dominantes – noires ou mulâtres –, l'expérience politique préalable et, dans une moindre mesure, la formation académique, apparaissent comme des variables déterminantes. Ces éléments structurent la trajectoire des chefs d'État et influencent la manière dont ils exercent le pouvoir. En ce sens, ils conditionnent la stabilité ou, au contraire, l'instabilité des institutions publiques et de l'organisation politique du pays.

Depuis l'indépendance de 1804 jusqu'à aujourd'hui, la succession des dirigeants haïtiens illustre cette réalité. Les chefs d'État qui ont occupé le pouvoir se distinguent rarement par des performances politiques satisfaisantes. En effet, les résultats moyens de leur gouvernance, évalués à travers divers indicateurs, se situent bien en dessous de la barre des 50 %. Cette faiblesse persistante met en évidence une gouvernance défailante, marquée par des choix politiques souvent inefficaces, voire destructeurs pour la collectivité.

Un autre aspect significatif concerne l'origine géographique et sociale des dirigeants. La majorité d'entre eux provient du « Grand Nord », une région historiquement influente dans la vie politique du pays. De plus, nombre de ces chefs d'État sont issus de la catégorie des mulâtres, ce qui a renforcé, à travers les décennies, un schéma de domination sociopolitique. Cette homogénéité a contribué à maintenir des rapports de pouvoir exclusifs, éloignés des dynamiques inclusives nécessaires au développement national.

À ces considérations s'ajoutent le manque d'expérience politique et la faiblesse de la formation académique. La plupart des dirigeants n'avaient pas acquis de compétences solides en matière de gestion publique ou de gouvernance avant leur accession au pouvoir. Cette lacune a eu pour conséquence une administration marquée par l'improvisation et l'incapacité à concevoir des réformes durables. La sous-éducation, combinée à l'absence de préparation politique, a donc freiné l'émergence d'un leadership visionnaire capable de transformer le pays.

Enfin, au lieu de servir le bien commun, les dirigeants ont trop souvent utilisé les règles formelles comme instruments de maximisation de leurs intérêts personnels. Cette instrumentalisation a nourri la corruption, affaibli les institutions et fragilisé la cohésion sociale. L'effondrement progressif d'Haïti depuis plus de deux siècles ne peut ainsi être perçu comme une fatalité. Il s'agit plutôt de la conséquence directe de choix politiques défaillants, enracinés dans des dynamiques sociales et culturelles qui privilégient l'intérêt individuel au détriment du bien-être collectif.

2.2.6 Thématique No. 6 – Rôle de la diaspora & Intégration transnationale

2.2.6.1 La reconstruction d'Haïti : un regard endogène sur la contribution de la diaspora *(Louise Carmel Bijoux, Formatrice & Médiatrice culturelle)*

La diaspora haïtienne occupe une place centrale dans la vie économique et sociale du pays. Ses transferts financiers, estimés à plus de trois milliards de dollars américains par an, représentent environ 20 % du produit intérieur brut. Cet apport constitue un véritable filet de sécurité sociale dans un État où les institutions publiques peinent à répondre aux besoins essentiels. Ces envois permettent à des milliers de familles de payer leur loyer, d'envoyer leurs enfants à l'école ou encore de se nourrir convenablement. Bien qu'ils ne modifient pas directement la structure productive nationale, ils assurent une survie quotidienne et contribuent indirectement au maintien de la stabilité sociale.

Cependant, cette contribution s'accompagne d'une méfiance persistante envers la diaspora. Depuis l'indépendance, l'accès aux postes politiques ou aux hautes fonctions de l'État est largement réservé à ceux qui vivent sur le territoire national. Cette attitude découle d'un héritage historique, marqué par la volonté de préserver la gouvernance entre les mains des « enfants du pays ». Elle traduit un protectionnisme identitaire visant à défendre la souveraineté, mais elle marginalise une partie importante du capital humain et économique de la nation. Dans un contexte mondialisé, cette exclusion soulève la question de la cohérence d'une telle posture face aux défis contemporains.

La problématique du double ancrage, entre identité nationale et naturalisation étrangère, se pose alors avec acuité. Si certains craignent une dilution culturelle ou une perte de loyauté, d'autres considèrent que l'engagement d'un citoyen doit se mesurer à sa contribution concrète au développement du pays, plus qu'à la seule détention d'un passeport. La nécessité d'un processus de « réintégration culturelle » est parfois évoquée : il ne s'agirait pas de sanctionner, mais de s'assurer que tout acteur politique ou institutionnel soit porteur des valeurs historiques, culturelles et sociales d'Haïti.

Un autre défi réside dans la difficulté qu'éprouvent certains membres de la diaspora à s'intégrer pleinement lors de leur retour. Cette réalité ne leur est toutefois pas exclusive, car même les professionnels restés au pays rencontrent des obstacles similaires. L'une des explications tient au décalage entre le système éducatif haïtien et la réalité locale. L'enseignement, largement théorique et inspiré de modèles étrangers, reste éloigné des dynamiques sociales et économiques nationales. Cette inadéquation alimente les échecs et freine l'innovation.

Dès lors, la reconstruction nationale exige un modèle éducatif et administratif ancré dans les réalités du terroir. Il s'agit de promouvoir une éducation adaptée à la langue, aux savoirs pratiques et aux besoins concrets du pays, tout en restant ouverte sur le monde. La diaspora, riche de son capital humain et intellectuel, peut y contribuer en transférant des compétences, en appuyant la recherche et en participant à des projets structurants. L'enjeu dépasse le cadre des transferts financiers familiaux pour s'inscrire dans une perspective de développement collectif et durable.

La contribution de la diaspora ne se limite pas à l'économie. Elle joue aussi un rôle culturel majeur. Par son rayonnement international, elle peut aider à valoriser le patrimoine haïtien, soutenir la recherche, préserver les œuvres artistiques et revitaliser le folklore national. En favorisant la transmission des traditions et en réhabilitant les valeurs fondamentales telles que la dignité, l'attachement à la terre et le respect de la nature, elle participe à une reconstruction identitaire essentielle pour affronter les défis contemporains.

Enfin, la mobilisation collective de la diaspora apparaît aujourd'hui plus fragmentée qu'autrefois. L'unité des années 1980-1990, marquée par des engagements forts contre la dictature ou les injustices internationales, a laissé place à une dispersion en initiatives isolées. Cette division limite l'impact global de ses actions. La redéfinition d'une stratégie commune, appuyée sur les outils numériques et sur une vision fédératrice, pourrait

restaurer la force de frappe nécessaire pour influencer durablement le cours des événements en Haïti.

En définitive, la reconstruction du pays ne peut ignorer la diaspora. Elle représente un capital vital, économique, intellectuel et culturel, dont l'intégration doit être repensée. Son apport, au-delà des transferts financiers, doit s'articuler autour de la création de politiques publiques inclusives, de programmes éducatifs adaptés et de projets de développement structurants. C'est à cette condition que la diaspora pourra jouer un rôle décisif dans le relèvement national et contribuer à une renaissance collective durable.

2.2.6.2 Contribution des communautés haïtiennes à l'étranger au développement national, échanges de compétences et renforcement des liens *(Dominique Domerçant, Professeur d'Université, Écrivain & Diplomate)*

La diaspora joue un rôle crucial dans la reconstruction d'Haïti. Ses transferts financiers dépassent chaque année les trois milliards de dollars américains, soit près de 20 % du produit intérieur brut national. Pourtant, malgré cette contribution déterminante, la diaspora demeure victime d'une méfiance historique et reste trop souvent écartée des hautes responsabilités politiques, comme si ses ressources économiques et humaines n'étaient pas véritablement reconnues par l'État et par la société.

Le système éducatif haïtien apparaît également en profond décalage avec les réalités socio-économiques et culturelles du pays. Trop théorique, élitiste et déphasé, il contribue à la formation d'une élite détachée des besoins de la majorité. D'où l'urgence de bâtir une éducation et une administration véritablement endogènes, enracinées dans la culture nationale, les pratiques locales et la langue créole, tout en restant ouvertes aux dynamiques contemporaines du monde.

La mobilisation de la diaspora représente un enjeu stratégique. Son capital humain, économique, intellectuel et culturel est considérable, mais il demeure fragmenté en une multitude de micro-mouvements dépourvus de cohérence d'ensemble. La mise en place de cadres institutionnels et de politiques publiques est nécessaire afin de canaliser ce potentiel vers une contribution durable, structurée et bénéfique au développement du pays.

Une piste de réflexion réside dans le développement d'une « diplomatie citoyenne ». Il ne s'agirait plus seulement de miser sur l'attachement affectif de la diaspora envers son pays d'origine, mais de transformer ce lien en une dynamique institutionnelle et productive. Des artistes, athlètes et professionnels reconnus de la diaspora pourraient ainsi jouer le rôle

d'ambassadeurs informels d'Haïti sur la scène internationale. Parallèlement, une éducation populaire diffusée à travers les réseaux sociaux et l'industrie culturelle pourrait renforcer la citoyenneté et la conscience géopolitique des Haïtiens, qu'ils résident dans le pays ou au sein de la diaspora.

2.3 Plénière des thématiques

À la suite des interventions des experts, une grande session plénière a été organisée afin de permettre aux participants d'échanger directement avec les panélistes. Cette session a constitué un moment clé de dialogue, offrant à l'ensemble des participants – en présentiel et en ligne – l'opportunité de poser des questions, de réagir aux analyses présentées et de formuler des contributions supplémentaires.

La plénière a permis d'identifier des points de convergence importants, tels que la nécessité de restaurer la continuité de l'État, d'assurer la transparence dans la gouvernance et de mobiliser la diaspora dans les processus nationaux. Elle a également fait émerger des divergences sur les priorités à accorder aux réformes institutionnelles ou économiques, mais celles-ci ont été discutées de manière constructive, renforçant la recherche de solutions communes.

2.4 Clôture du forum

La séance de clôture a marqué l'aboutissement du processus de dialogue engagé durant le forum. Les messages finaux ont insisté sur la responsabilité collective des différents secteurs de la société haïtienne dans la mise en œuvre des recommandations issues des débats. Les participants ont unanimement exprimé leur volonté de passer de la phase de discussion à une phase d'action, en appelant à la constitution d'un comité de suivi des Actes du forum. Ce comité aura pour mandat de capitaliser les résultats, d'assurer le suivi et l'évaluation du Pacte de gouvernabilité et de garantir son adaptation continue aux évolutions du contexte national. La clôture a ainsi consacré le forum comme un moment fondateur, porteur d'un engagement collectif et d'une vision de long terme pour Haïti. Résultats et recommandations.

3. Analyse & Synthèse

3.1 Synthèse des thématiques

3.1.1 Gouvernance institutionnelle et politique

La gouvernance institutionnelle et politique en Haïti se trouve à la croisée des chemins. Le pays évolue dans un environnement marqué par l'effondrement de l'État, la crise sécuritaire et la perte de confiance des citoyens. L'ensemble des analyses converge vers la même conclusion : sans institutions légitimes, sans réforme du système électoral, sans diplomatie adulte et sans éducation démocratique, aucune sortie durable de crise n'est envisageable.

La période transitoire doit donc être perçue comme une opportunité historique pour repenser les fondements de l'État haïtien. Cela suppose un pacte de gouvernabilité sur le long terme, une réforme profonde de la diplomatie, l'adoption d'un modèle électoral inclusif et adapté, ainsi que la valorisation de nouveaux leviers comme la presse libre et le numérique.

La refondation de la gouvernance doit reposer sur trois axes structurants :
Institutionnalisation et État de droit : poser des règles claires, protéger les plus vulnérables et restaurer la confiance dans la justice; Participation et citoyenneté : renforcer l'éducation civique, garantir l'inclusion des femmes et de la jeunesse, et revitaliser le contrat social;
Ouverture et innovation : réinventer la diplomatie, développer des alliances stratégiques diversifiées et faire du numérique un outil central de transparence et de résilience.

En somme, la gouvernance en Haïti ne peut plus se limiter à une gestion conjoncturelle des crises. Elle doit s'inscrire dans une vision de long terme, où institutions solides, citoyenneté active et diplomatie souveraine constituent les piliers d'un nouveau pacte national.

3.1.2 Gouvernance économique et financière

La gouvernance économique et financière en Haïti se trouve à un tournant historique. Les analyses convergent vers la même conclusion : sans un État refondé, transparent et capable de gérer efficacement ses ressources, aucun projet de développement n'est viable.

Trois axes structurants se dégagent. D'abord, la réforme institutionnelle et financière doit moderniser la gestion budgétaire, renforcer la mobilisation fiscale et instaurer une culture de transparence et de reddition de comptes. Ensuite, la refondation de la fonction publique et du système politique est indispensable pour éliminer le clientélisme, professionnaliser les ressources humaines et garantir l'autonomie et l'efficacité des institutions. Enfin, la promotion d'une économie inclusive exige de placer les MPME au cœur de la stratégie nationale, tout en assurant une meilleure intégration territoriale, la participation de la diaspora et une gouvernance centrée sur le développement durable.

En résumé, la gouvernance économique et financière haïtienne doit sortir du cycle de l'improvisation et de la dépendance pour entrer dans une logique de planification, d'efficacité et de justice sociale. La réussite de cette transformation repose sur un pacte national engageant l'État, les acteurs privés, la société civile et la diaspora dans une vision commune de long terme.

3.1.3 Inclusion sociale et participation citoyenne

Cette thématique révèle une réalité marquée par la fragilité institutionnelle, la corruption et l'exclusion, mais aussi par un potentiel de transformation porté par la société civile, les femmes, les jeunes et les acteurs éducatifs.

Les analyses convergent vers une conclusion centrale : sans justice, sans État de droit et sans lutte efficace contre la corruption, il ne peut y avoir ni inclusion sociale ni participation

citoyenne authentique. La réforme du système judiciaire, la protection des droits fondamentaux et la reddition de comptes sont des conditions préalables au rétablissement de la confiance collective.

L'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles n'est pas une option mais une exigence démocratique. Leur intégration représente une garantie d'équilibre, de transparence et de créativité dans la gouvernance.

La lutte contre la corruption doit être repensée comme un enjeu de droits humains et non comme un simple dossier technique. Les organisations de la société civile ont ici un rôle déterminant à jouer, à condition de renforcer leur propre crédibilité et de s'allier aux médias, aux syndicats et aux institutions internationales pour créer une pression durable.

Le renouvellement du système éducatif, en misant sur une pédagogie par compétences et l'usage du numérique, peut offrir aux jeunes des alternatives crédibles face à l'exclusion et à la tentation de la violence.

En définitive, l'inclusion sociale et la participation citoyenne doivent être conçues comme les piliers d'un pacte national. Ce pacte devrait lier les réformes institutionnelles, la lutte contre la corruption, l'égalité de genre, l'éducation et la participation citoyenne dans une même dynamique de refondation.

3.1.4 Environnement, gestion des risques et développement durable

La thématique environnementale révèle qu'Haïti fait face à une crise multidimensionnelle où l'écologie, la vulnérabilité climatique et la fragilité institutionnelle se renforcent mutuellement. Les catastrophes naturelles récurrentes, la déforestation accélérée, la perte de biodiversité et la gestion défailante des déchets se traduisent par une insécurité alimentaire massive, des déplacements internes et un effondrement des services sociaux de base.

Au-delà de ses dimensions naturelles, la crise est politique et sociale : la négligence des enjeux environnementaux découle d'un État affaibli, absorbé par la gestion de l'insécurité et incapable de planifier à long terme. Dans ce contexte, la protection des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques apparaissent comme des impératifs stratégiques pour la survie nationale.

La mise en place d'un pacte de gouvernabilité sur 25 ans est proposée comme solution de rupture. Ce cadre vise à dépasser la logique conjoncturelle du partage du pouvoir pour inscrire l'action publique dans une vision durable. Les priorités identifiées sont claires : neutraliser les menaces sécuritaires pour permettre l'action de l'État, reboiser massivement le pays, mobiliser les financements internationaux pour renforcer la résilience face au climat, et adopter des normes urbanistiques et sismiques adaptées.

L'enjeu dépasse la simple protection écologique : il s'agit de poser les bases d'un développement inclusif et durable, capable de préserver la vie des générations futures. Le

défi est immense, mais il constitue une opportunité de refonder la gouvernance haïtienne en la centrant sur la durabilité, la sécurité environnementale et la justice sociale.

3.1.5 Justice & Sécurité

La situation haïtienne révèle une interdépendance entre une justice paralysée et une sécurité effondrée, toutes deux alimentées par l'impunité et la corruption. Les stratégies centrées uniquement sur la répression policière ou militaire se montrent insuffisantes et parfois contre-productives, car elles ne s'attaquent pas aux causes structurelles du problème. Une approche intégrée, qui associe réformes institutionnelles, mesures sociales et mécanismes de réconciliation, apparaît indispensable pour rompre le cycle de la violence et de l'instabilité.

La justice transitionnelle peut constituer une voie pragmatique vers la réconciliation nationale. Adaptée au contexte haïtien, elle permettrait de concilier l'exigence de vérité et de sanction avec les impératifs de réparation et de pardon, afin de reconstruire le tissu social. Cependant, son efficacité dépendra de la volonté politique et de la capacité à impliquer à la fois les victimes, les agresseurs et la société civile. Dans le même temps, la modernisation de la justice reste incontournable : adoption et application effective des nouvelles législations, indépendance des magistrats, digitalisation des procédures, spécialisation des juridictions et lutte résolue contre la corruption. Ces mesures doivent être accompagnées d'un financement durable et d'une politique de professionnalisation du personnel judiciaire.

L'implication de la jeunesse constitue un levier stratégique central. Si elle reste exclue, elle continuera d'alimenter l'exode ou la violence armée ; si elle est valorisée par l'éducation, la formation et l'insertion économique, elle pourra devenir le moteur du changement. La lutte contre l'insécurité doit donc reposer sur la création d'opportunités crédibles, capables de transformer l'énergie destructrice des gangs en une force constructive pour la société.

En définitive, la consolidation de la justice et de la sécurité en Haïti passe par un pacte de gouvernance basé sur la redevabilité, la transparence et la cohésion sociale. Ce pacte suppose la refondation des institutions, l'élimination de la corruption systémique et l'intégration de la jeunesse comme acteur de la transformation. L'avenir du pays dépendra de la capacité collective à bâtir un État de droit solide et inclusif, seul garant d'une paix durable et d'un développement équitable.

3.1.6 Rôle de la diaspora & Intégration transnationale

La diaspora haïtienne incarne un capital incontournable pour le relèvement national, mais son potentiel reste sous-exploité et mal intégré. Son rôle ne peut se limiter aux transferts financiers ; il doit s'étendre à des dimensions structurelles : transfert de compétences, participation à des projets de recherche, valorisation du patrimoine culturel et implication dans la refonte éducative. Une telle démarche suppose la création de politiques publiques inclusives et l'instauration de mécanismes institutionnels capables de reconnaître pleinement sa contribution.

La méfiance identitaire et l'exclusion politique constituent des freins majeurs. Dépasser cette posture exige de repenser la citoyenneté dans une logique moderne, où la loyauté se définit par l'engagement et l'apport concret, et non par la simple résidence géographique. La diaspora peut ainsi devenir un acteur légitime de la gouvernance, en apportant des ressources humaines, intellectuelles et économiques adaptées aux défis contemporains.

Le domaine éducatif et culturel apparaît comme un champ stratégique. En ancrant l'enseignement dans la langue et les pratiques locales, tout en intégrant les savoirs internationaux, Haïti peut bénéficier du capital intellectuel et expérientiel de sa diaspora. De même, la valorisation du patrimoine et des traditions par les communautés à l'étranger contribue à renforcer une identité collective et à projeter une image positive du pays sur la scène internationale.

La cohésion de la diaspora elle-même est une condition indispensable pour accroître son influence. L'élaboration d'une stratégie commune, structurée autour d'objectifs clairs et partagés, permettrait de dépasser la dispersion actuelle. La mise en œuvre d'une diplomatie citoyenne, mobilisant artistes, intellectuels, entrepreneurs et sportifs comme ambassadeurs informels, pourrait accroître la visibilité et la légitimité d'Haïti à l'échelle mondiale.

En définitive, la reconstruction d'Haïti exige une articulation forte entre l'État, la société civile et la diaspora. Celle-ci ne doit plus être considérée comme une entité périphérique, mais comme une composante intégrale du projet national. Si son potentiel est canalisé à travers des cadres institutionnels solides et inclusifs, la diaspora peut devenir un moteur décisif de renaissance collective, alliant stabilité économique, dynamisme culturel et cohésion identitaire.

3.2 Analyse des thématiques

3.2.1 Gouvernance institutionnelle et politique

La gouvernance institutionnelle et politique en Haïti apparaît comme le cœur de la crise nationale. Les interventions réunies dans cette thématique convergent sur un diagnostic sévère : l'absence d'institutions solides, la faillite du système démocratique, l'inefficacité de la diplomatie et la faiblesse de la participation citoyenne.

L'exposé sur l'ordre institutionnel ou le chaos a montré que la survie collective dépend de l'édification d'un ordre institutionnel légitime, condition préalable à toute stabilité. La transition en cours devrait être l'occasion d'instaurer un pacte de gouvernabilité et une nouvelle constitution consensuelle, seule voie vers des élections crédibles et durables.

La réflexion sur la diplomatie haïtienne a souligné la nécessité d'un appareil stratégique et orienté vers des résultats, rompant avec l'improvisation et le clientélisme. Haïti, enfermé dans des alliances stériles, doit diversifier ses partenariats et se doter d'une feuille de route claire, plaçant l'intérêt national au centre.

La présentation sur la culture démocratique a mis en avant l'échec du processus électoral et le déficit de citoyenneté active. L'absence d'éducation civique et de confiance mutuelle alimente la reproduction de dirigeants incompetents et décredibilise les institutions. Sans État de droit, la démocratie reste un mirage.

La réflexion sur la gouvernance et le système électoral a pointé la fragmentation politique, l'emprise de l'argent illicite et l'usage de la violence comme outils de conquête du pouvoir. Une réforme électorale s'impose, incluant de nouveaux modèles de représentation, des quotas de genre et des mécanismes de régulation efficaces.

Enfin, l'analyse sur la liberté de la presse et le numérique a rappelé l'importance de ces leviers dans la transformation de la gouvernance. La presse, fragilisée par la désinformation et le manque de financement, doit être protégée comme un pilier démocratique. Le numérique, quant à lui, peut contourner les blocages institutionnels, renforcer la transparence et créer de nouvelles formes de participation, à condition d'être encadré par un cadre juridique moderne et inclusif.

3.2.2 Gouvernance économique et financière

La gouvernance économique et financière en Haïti est traversée par des fragilités structurelles profondes qui compromettent la stabilité et le développement durable du pays. Les différentes contributions mettent en évidence quatre grands axes : les réformes économiques et financières, la refondation de la fonction publique et du système politique, le rôle stratégique des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et la nécessité d'une gouvernance inclusive et transparente.

La stratégie des réformes met en avant la reconstruction de l'État comme condition préalable au progrès économique. La modernisation des finances publiques, la transparence budgétaire, la lutte contre la corruption et la décentralisation constituent les piliers de cette démarche. La consolidation des services sociaux (santé, éducation, eau potable) est présentée comme une condition essentielle pour préserver le capital humain et renforcer la résilience collective.

La réflexion sur la fonction publique et le système politique pointe la politisation, le clientélisme et l'absence de mérite dans les recrutements comme causes majeures de la faillite administrative. La fragmentation du paysage politique, le manque de régulation électorale et la capture des institutions par des intérêts privés accentuent la crise de gouvernance. La nécessité d'une réforme radicale de la fonction publique, accompagnée d'une refondation du système politique, est considérée comme indispensable pour restaurer la confiance et garantir l'efficacité des politiques publiques.

Les MPME, qui constituent le socle de l'économie haïtienne, sont confrontées à l'informalité, au manque d'accès au crédit et à la faiblesse de leur gouvernance interne. Bien qu'elles génèrent des emplois massifs et contribuent directement à la survie économique, elles demeurent vulnérables aux chocs et incapables de se transformer en moteurs durables

de croissance. Leur formalisation, leur accès au financement et leur intégration dans les circuits économiques structurés apparaissent comme des priorités nationales.

Enfin, l'appel à repenser la gouvernance économique et financière met en avant la nécessité d'une réorganisation territoriale et d'une gestion décentralisée des ressources. La transparence, notamment via la digitalisation des paiements fiscaux, et l'inclusion des jeunes, des femmes et de la diaspora sont identifiées comme des leviers de transformation. Le développement durable, incluant la protection de l'environnement et l'investissement dans la santé et l'éducation, est présenté comme une dimension incontournable d'un nouveau modèle économique.

3.2.3 Inclusion sociale et participation citoyenne

L'état des droits humains et de l'inclusion citoyenne en Haïti reflète une crise multidimensionnelle, touchant à la fois la justice, la gouvernance, la représentativité et l'accès aux droits fondamentaux.

Sur le plan des droits humains, les constats sont alarmants : un taux de détention préventive prolongée supérieur à 80 %, l'absence d'accès aux soins pour certains détenus et une impunité généralisée qui mine la crédibilité de la justice. À ces faiblesses institutionnelles s'ajoutent des violations des droits économiques et sociaux : éducation et santé en ruine, insécurité alimentaire touchant plus de cinq millions de personnes, corruption systémique qui détourne les fonds publics et prive les plus vulnérables de services essentiels.

Le phénomène de la corruption est identifié comme une atteinte directe aux droits fondamentaux. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de gouvernance, mais d'une injustice structurelle qui alimente la pauvreté et sape l'égalité devant la loi. Les organisations de défense des droits humains sont appelées à jouer un rôle accru : documenter les cas, dénoncer les abus, sensibiliser les citoyens et agir comme contre-pouvoir crédible. Pour cela, elles doivent elles-mêmes renforcer leur indépendance, leur transparence et leur capacité de mobilisation.

La participation des femmes est présentée comme un levier incontournable pour la démocratie et la gouvernance. Leur sous-représentation chronique dans les institutions publiques traduit un déséquilibre structurel qui affaiblit la représentativité et l'efficacité des politiques. L'application de quotas, le financement public de leurs campagnes et la lutte contre les violences sexistes sont des pistes concrètes pour rééquilibrer le système.

Le déficit de l'État de droit accentue ces crises. La primauté du droit, la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice restent des principes théoriques, contredits par la corruption, l'insécurité et l'absence de réformes judiciaires. Sans rétablissement de la justice et de la sécurité, aucune inclusion durable ne peut être envisagée.

Enfin, l'exclusion sociale des jeunes et des femmes, le non-respect des droits sociaux garantis par la Constitution et la marginalisation économique créent un terreau favorable à la violence, notamment au recrutement dans les gangs. L'éducation, pierre angulaire de

l'inclusion, doit être modernisée à travers l'approche par compétences, l'intégration des technologies et une meilleure adéquation entre formation et emploi.

3.2.4 Environnement, gestion des risques et développement durable

La crise environnementale en Haïti est intimement liée aux faiblesses structurelles du pays. Le territoire est exposé à une multitude d'aléas naturels – ouragans, inondations, séismes, tsunamis – qui, combinés à la fragilité institutionnelle et socio-économique, se transforment systématiquement en catastrophes. Le séisme de 2010 et l'ouragan Matthew de 2016 en sont des exemples tragiques. Selon l'indice mondial des risques climatiques, Haïti figure parmi les nations les plus vulnérables, et la déforestation quasi totale – à peine 1 à 1,5 % de couverture forestière – aggrave la dégradation des sols, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire.

La situation écologique a des répercussions directes sur la crise humanitaire : plus de six millions de personnes dépendent de l'aide d'urgence, 1,3 million sont déplacées internes, et près de six millions vivent en insécurité alimentaire. La destruction des habitats naturels, l'exploitation intensive des ressources pour l'agriculture et le charbon, ainsi que la pression sur les zones humides et côtières menacent des centaines d'espèces. La mauvaise gestion des déchets illustre aussi l'effondrement des services publics : à peine 12 % des 6 380 tonnes produites chaque jour sont collectées.

Cette urgence écologique est occultée par la crise sécuritaire et politique qui monopolise l'attention publique. Pourtant, l'environnement représente une menace existentielle à long terme. En négligeant ce champ, le pays compromet toute possibilité de développement durable, entendu comme la satisfaction des besoins présents sans hypothéquer ceux des générations futures.

Face à cette réalité, l'intervention souligne la nécessité d'un pacte de gouvernabilité à long terme – 25 ans – inspiré d'expériences réussies en République dominicaine et au Salvador. Ce pacte doit placer l'environnement au cœur des politiques publiques, en mobilisant des financements internationaux, en lançant de vastes programmes de reboisement et en adoptant des normes strictes de construction et d'urbanisation.

La réussite dépendra d'une rupture avec la logique des discours symboliques. Seule une mobilisation effective de compétences techniques, de ressources financières et d'un leadership visionnaire peut inverser la tendance. L'environnement n'est plus une option secondaire, mais la condition première de la survie collective et du développement national.

3.2.5 Justice & Sécurité

La justice haïtienne se trouve plongée dans une crise structurelle profonde. Les lenteurs procédurales, la corruption systémique, la politisation des institutions et la détention préventive prolongée marquent un système paralysé, où moins de trois pour cent des dossiers aboutissent à un jugement. Ces dysfonctionnements alimentent l'impunité, renforcent la méfiance citoyenne et fragilisent davantage l'État de droit. En parallèle,

l'insécurité généralisée a pris des proportions alarmantes : près de 85 % de la capitale et plusieurs départements du pays sont sous le contrôle de gangs armés. Plus de 170 groupes organisés imposent leur loi, taxent illégalement la population et commettent de graves exactions.

Les causes profondes de cette dynamique criminelle sont multiples. Elles tiennent à la pauvreté extrême, au chômage massif, à l'exclusion persistante des jeunes et aux défaillances des systèmes éducatif et familial. Elles sont aggravées par les migrations forcées et les déportations massives d'individus au passé criminel, renvoyés en Haïti sans aucun mécanisme de réinsertion. Face à ce contexte, plusieurs tentatives de solution émergent. La justice transitionnelle est envisagée comme un mécanisme hybride permettant d'articuler sanctions, vérité et réconciliation, à l'image d'expériences menées ailleurs. Les réformes judiciaires entreprises, telles que l'adoption de nouveaux codes, la création de pôles spécialisés et la modernisation numérique, visent à renforcer l'efficacité et la crédibilité du système. De même, la lutte anticorruption suppose le renforcement de l'Unité de Lutte Contre la Corruption, la protection des lanceurs d'alerte et la transparence obligatoire des patrimoines publics.

Au-delà de ces initiatives, le problème s'ancre dans un héritage historique lourd. Depuis l'indépendance, l'instrumentalisation politique des groupes armés par les élites constitue une constante qui empêche la consolidation d'un État impartial. Les Cacos du XIX^e siècle, les « tontons macoutes » de la dictature ou les « chimè » de la mouvance Lavalas illustrent la continuité de cette logique de violence organisée, utilisée comme levier de pouvoir. Enfin, la jeunesse se trouve au cœur de cette crise. Représentant plus de 60 % de la population nationale, elle est exclue des instances de décision et manque d'opportunités économiques ou éducatives. Cette marginalisation entraîne deux conséquences majeures : la migration massive de jeunes vers l'étranger et leur recrutement par les gangs, qui offrent des perspectives de survie ou de reconnaissance sociale.

3.2.6 Rôle de la diaspora & Intégration transnationale

La diaspora haïtienne représente un pilier vital pour l'économie et la société du pays. Ses transferts financiers, estimés à plus de trois milliards de dollars américains par an, couvrent près de 20 % du produit intérieur brut. Ils constituent une source essentielle de survie quotidienne pour des millions de familles, en permettant l'accès au logement, à l'éducation et à l'alimentation. Cependant, ces ressources, bien qu'indispensables, ne modifient pas en profondeur la structure productive nationale. Elles agissent davantage comme un filet social, soulageant la pauvreté immédiate sans générer de véritables dynamiques de développement durable.

Malgré ce rôle majeur, une méfiance historique persiste envers la diaspora. Héritée des premières années de l'indépendance, cette suspicion se traduit par une exclusion des hautes fonctions politiques, réservées aux résidents du territoire national. Ce protectionnisme identitaire, motivé par la défense de la souveraineté, marginalise paradoxalement un capital humain et économique essentiel. Dans un contexte de mondialisation et de crises

multidimensionnelles, cette posture apparaît de plus en plus incohérente et contre-productive.

La question du double ancrage, entre nationalité haïtienne et naturalisation étrangère, reflète cette tension. Certains craignent une dilution culturelle ou une perte de loyauté, tandis que d'autres plaident pour évaluer l'engagement citoyen à travers la contribution concrète au pays plutôt qu'à travers la seule possession d'un passeport. L'idée d'une « réintégration culturelle » s'inscrit dans cette perspective, visant non pas à exclure mais à garantir que les acteurs de la diaspora soient porteurs des valeurs historiques et sociales de la nation.

Un autre défi majeur se situe dans le décalage entre l'éducation et les besoins réels du pays. Le système haïtien, largement théorique et inspiré de modèles étrangers, reste peu connecté aux réalités sociales et économiques locales. Ce déphasage freine l'innovation, génère des frustrations et complique l'intégration des compétences, qu'elles soient issues de la diaspora ou développées localement. L'absence d'un cadre institutionnel solide pour canaliser les apports extérieurs accentue encore cette fracture.

Enfin, la diaspora, bien qu'impliquée dans de multiples initiatives, apparaît fragmentée. L'unité militante qui avait marqué les années 1980-1990 a laissé place à une dispersion en projets isolés. Cette division limite l'impact global et affaiblit sa capacité à influencer la trajectoire nationale. La nécessité d'une stratégie fédératrice, appuyée sur les technologies numériques et sur des visions communes, devient alors incontournable.

4. Résultats & Recommandations

4.1 Gouvernance politique et institutionnelle

4.1.1 Renforcement des institutions publiques – La reconstruction d'Haïti passe d'abord par des institutions solides, capables d'assurer la stabilité et la continuité de l'État. Il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes structurelles visant la transparence, l'efficacité et la reddition de comptes. La modernisation de l'administration publique doit inclure la digitalisation des services, la formation des fonctionnaires et la clarification des responsabilités. Des institutions crédibles et performantes constituent le socle d'un État de droit respectueux des lois et garant de l'intérêt général.

4.1.2 Réforme électorale et participation citoyenne – Un cadre électoral transparent, inclusif et crédible est indispensable pour restaurer la confiance des citoyens dans le processus démocratique. Cette réforme suppose la mise en place d'institutions électorales indépendantes, l'adoption de mécanismes garantissant l'équité entre candidats et la facilitation de la participation des jeunes, des femmes et de la diaspora. La promotion de l'éducation civique et l'utilisation de technologies adaptées peuvent également réduire les fraudes. Seule une participation élargie et équitable assure une démocratie véritablement représentative.

4.1.3 Lutte contre la corruption – La corruption demeure l'un des principaux freins au développement et à la stabilité politique. Pour y faire face, il est essentiel de créer des organes de contrôle indépendants, dotés de moyens juridiques et financiers efficaces. La mise en œuvre de lois anticorruption, la protection des lanceurs d'alerte et la sanction des abus doivent devenir des priorités. Une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques renforcera la confiance citoyenne et permettra de rediriger les fonds vers les priorités sociales et économiques.

4.1.4 Décentralisation et gouvernance locale – La concentration excessive du pouvoir à Port-au-Prince fragilise la gouvernance nationale et marginalise les collectivités locales. Une véritable décentralisation suppose un transfert effectif de compétences, de ressources financières et de moyens techniques vers les municipalités. Cela permettrait de rapprocher les services publics des citoyens, de renforcer la participation locale et d'encourager le développement endogène. La gouvernance territoriale devient alors un levier pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque région et réduire les inégalités sociales.

4.1.5 Pacte de gouvernabilité – La stabilité politique et institutionnelle exige un contrat social durable, engageant l'État, la société civile, le secteur privé et la diaspora. Ce pacte de gouvernabilité doit transcender les clivages politiques pour définir une vision commune de développement à long terme. Inspiré d'exemples internationaux, il pourrait intégrer des engagements sur 20 à 25 ans, articulés autour de la sécurité, de la justice, de l'éducation et de l'économie. Un tel consensus constitue un pilier pour une gouvernance apaisée et durable.

4.2 Gouvernance économique et financière

4.2.1 Réforme du système judiciaire – La refondation de la justice haïtienne passe par la réduction drastique de la détention préventive prolongée, qui touche plus de 80 % des détenus. Il s'agit de moderniser les procédures judiciaires pour les rendre plus rapides, équitables et accessibles à tous. L'indépendance des magistrats doit être garantie à travers des nominations transparentes et la protection contre les ingérences politiques. Une justice réformée devient alors un instrument essentiel pour renforcer l'État de droit et protéger les citoyens.

4.2.2 Protection des droits fondamentaux – La promotion des droits humains exige l'accès universel aux droits économiques, sociaux et culturels. L'éducation, la santé, l'alimentation et le logement doivent être reconnus comme des priorités nationales, appuyées par des politiques publiques solides et équitables. Dans un pays marqué par la pauvreté et l'exclusion, ces droits représentent la base d'une citoyenneté active et d'un développement durable. Garantir leur accessibilité permet de réduire les inégalités et de donner à chaque individu la possibilité de vivre dans la dignité.

4.2.3 Lutte contre l'impunité et la corruption judiciaire – L'impunité et la corruption gangrènent le système judiciaire et alimentent la méfiance citoyenne. Pour y remédier, il faut instaurer des mécanismes de contrôle internes et externes, capables

de sanctionner efficacement les abus. Le renforcement de la Cour supérieure des comptes, la transparence dans les procès et la protection des plaignants sont indispensables. L'éradication de l'impunité constitue une condition essentielle pour restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions et assurer une justice équitable pour tous.

- 4.2.4 Intégration des droits de quatrième génération** – Les nouveaux défis liés aux droits humains incluent la protection de l'accès à l'information, la liberté d'expression et la gestion des données personnelles. Dans une société marquée par l'essor des technologies, il est crucial de mettre en place un cadre légal adapté. La régulation du numérique doit garantir la transparence et la protection de la vie privée, tout en consolidant la démocratie. La reconnaissance de ces droits de quatrième génération ancre Haïti dans la modernité démocratique.
- 4.2.5 Pacte pour la justice et la dignité** – La reconstruction du système judiciaire ne peut se faire sans un engagement collectif. Un pacte pour la justice et la dignité doit être élaboré en concertation entre l'État, la société civile, les organisations de défense des droits humains et les institutions publiques. Ce pacte doit définir une vision partagée, avec des objectifs clairs de transparence, de redevabilité et d'équité. En plaçant la dignité humaine au cœur des réformes, Haïti pourra consolider la justice comme pilier fondamental du vivre-ensemble.

4.3 Inclusion sociale et participation citoyenne

- 4.3.1 Renforcement de l'État de droit** – La consolidation de l'État de droit constitue un socle fondamental pour l'inclusion sociale. Il s'agit de garantir l'indépendance de la justice, de réduire la détention préventive prolongée et de mettre fin à l'impunité. La séparation effective des pouvoirs doit être réaffirmée, afin que la loi s'applique de manière égale à tous. Le renforcement institutionnel est indispensable pour rétablir la confiance des citoyens et garantir que les droits fondamentaux deviennent une réalité et non une promesse abstraite.
- 4.3.2 Lutte contre la corruption comme violation des droits humains** – La corruption doit être appréhendée non seulement comme un problème de gouvernance, mais aussi comme une atteinte directe aux droits fondamentaux. Elle prive les plus vulnérables d'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire. La mise en place de mécanismes indépendants de contrôle, la transparence dans la gestion publique et des sanctions exemplaires sont nécessaires. Une telle approche permettrait de renforcer l'équité sociale et de consolider l'inclusion citoyenne à travers une gouvernance juste.
- 4.3.3 Participation des femmes et inclusion politique** – La représentativité des femmes demeure un défi central pour la démocratie. Leur participation active doit être renforcée par l'application de quotas électoraux, le financement public équitable des campagnes et la protection contre les violences sexistes et politiques. L'inclusion des femmes n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un

facteur d'efficacité institutionnelle. Une gouvernance inclusive doit intégrer les voix féminines, afin de garantir des politiques plus équilibrées et plus adaptées aux besoins de l'ensemble de la société.

4.3.4 Engagement des organisations de défense des droits humains – Les organisations de défense des droits humains doivent jouer un rôle plus actif comme contre-pouvoir crédible face aux dérives de l'État. Cela implique de documenter les violations, de sensibiliser la population et de dénoncer publiquement les abus. Toutefois, ces organisations doivent également renforcer leur propre transparence, leur indépendance et leur capacité de mobilisation. En s'appuyant sur une légitimité sociale et citoyenne solide, elles peuvent contribuer à instaurer une culture de droits humains et de responsabilité partagée.

4.3.5 Inclusion des jeunes et modernisation de l'éducation – L'exclusion des jeunes alimente la marginalisation sociale et favorise leur enrôlement dans les gangs. Pour inverser cette tendance, l'éducation doit devenir un outil d'inclusion. La modernisation du système éducatif passe par l'approche par compétences, l'intégration des technologies et une meilleure adéquation entre formation et emploi. La création d'opportunités économiques et sociales pour les jeunes est essentielle pour les transformer en acteurs du développement. Leur participation citoyenne constitue un levier incontournable pour une société plus inclusive et plus stable.

4.4 Environnement, gestion des risques et développement durable

4.4.1 Prévention et gestion des risques naturels – La vulnérabilité d'Haïti face aux ouragans, séismes et inondations exige une politique nationale de prévention des risques. Celle-ci doit inclure la cartographie des zones vulnérables, la formation communautaire aux gestes de protection et l'anticipation logistique des catastrophes. L'adoption de normes strictes de construction parasismique et la mise en place de systèmes d'alerte précoce permettraient de réduire considérablement les pertes humaines et matérielles. Une gestion proactive des risques constitue une priorité nationale pour la survie collective.

4.4.2 Reboisement et restauration écologique – La déforestation quasi totale du pays, avec à peine 1 % de couverture forestière, aggrave l'érosion, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire. Un vaste programme de reboisement national, mobilisant écoles, universités et communautés, doit être lancé. L'introduction d'espèces locales, l'agroforesterie et la protection des bassins versants sont indispensables. La restauration écologique doit également protéger les zones humides et côtières, essentielles pour la régulation climatique et la pêche. Ce chantier écologique constitue une base incontournable pour un avenir durable.

4.4.3 Gestion durable des ressources et des déchets – L'exploitation intensive du bois, l'agriculture non régulée et la mauvaise gestion des déchets accentuent la crise écologique. À peine 12 % des 6 380 tonnes quotidiennes de déchets sont collectées,

illustrant un effondrement des services publics. Une politique intégrée doit promouvoir l'économie circulaire, la valorisation énergétique des déchets, le recyclage et la réduction de la dépendance au charbon. La protection des ressources naturelles doit s'accompagner d'une sensibilisation citoyenne et de partenariats avec le secteur privé pour une exploitation durable.

4.4.4 Pacte de gouvernance environnementale à long terme – Un pacte national de gouvernance environnementale sur 25 ans est indispensable. Inspiré d'expériences régionales, il doit intégrer l'environnement au cœur des politiques publiques. Ce pacte impliquerait un consensus entre l'État, la société civile, le secteur privé et la diaspora, afin de planifier sur plusieurs décennies. Les priorités incluraient l'urbanisation planifiée, la réduction des risques climatiques, le renforcement institutionnel et la mise en œuvre de normes environnementales contraignantes. Une telle approche garantirait une continuité des politiques au-delà des cycles politiques.

4.4.5 Mobilisation des financements et compétences techniques – La mise en œuvre de politiques environnementales efficaces requiert la mobilisation de fonds internationaux, notamment ceux dédiés au climat et au développement durable. L'accès au Fonds vert pour le climat et aux mécanismes de coopération régionale doit être une priorité. Toutefois, les financements doivent être accompagnés d'une expertise technique crédible et d'une gouvernance transparente. Former des spécialistes locaux, impliquer la diaspora scientifique et encourager l'innovation écologique permettront d'assurer des solutions endogènes, viables et durables pour la résilience nationale.

4.5 Justice & Sécurité

4.5.1 Réforme du système judiciaire – La réforme du système judiciaire doit viser la modernisation des procédures, la réduction de la détention préventive prolongée et le renforcement de l'indépendance des magistrats. Il est essentiel de professionnaliser les acteurs judiciaires, de moderniser les infrastructures et d'assurer un accès équitable à la justice dans toutes les régions du pays. Une telle transformation permettrait de restaurer la confiance des citoyens, de garantir la primauté du droit et de consolider l'État de droit.

4.5.2 Lutte contre l'impunité et la corruption – L'impunité et la corruption gangrènent le système judiciaire et sécuritaire haïtien. Des mécanismes de contrôle rigoureux, internes et externes, doivent être instaurés afin de garantir la transparence et l'égalité devant la loi. La mise en place d'organes indépendants de surveillance, la protection des lanceurs d'alerte et l'application stricte de sanctions sont nécessaires. L'objectif est de mettre fin aux privilèges injustes, de restaurer la confiance citoyenne et de rétablir l'autorité morale de la justice.

4.5.3 Renforcement de la sécurité publique – La sécurité publique doit être repensée autour de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH) et d'une meilleure régulation des flux d'armes et de ressources des gangs. Une présence

policière respectueuse des droits humains, combinée à des programmes communautaires de prévention de la violence, renforcerait la confiance entre population et institutions. L'objectif est d'assurer la libre circulation des biens et des personnes, protéger les citoyens et rétablir la stabilité indispensable au développement national.

4.5.4 Justice transitionnelle et cohésion sociale – La justice transitionnelle peut offrir une réponse pragmatique à la crise socio-sécuritaire. Elle repose sur un modèle hybride combinant vérité, justice, réparation et réconciliation. Les victimes doivent être écoutées et reconnues, tandis que les bourreaux doivent rendre compte, puis être réinsérés. En s'appuyant sur l'expérience d'autres pays, Haïti pourrait rompre avec le cycle de vengeance et de violence. Cette approche vise à restaurer la cohésion sociale, construire la paix et prévenir de nouvelles violences.

4.5.5 Pacte national pour la sécurité et la paix – Un pacte national constitue une démarche essentielle pour inscrire la justice et la sécurité dans une vision de long terme. Il doit engager l'État, la société civile, le secteur privé, la diaspora et la communauté internationale autour d'objectifs communs. Ce contrat social durable permettrait de consolider l'État de droit, de coordonner les efforts sécuritaires, de renforcer les institutions et de promouvoir une culture de paix inclusive, condition indispensable au développement d'Haïti.

4.6 Rôle de la diaspora et intégration transnationale

4.6.1 Institutionnaliser la participation de la diaspora – Il est nécessaire de créer un Conseil national de la diaspora directement rattaché à la Primature ou au Parlement, afin de garantir une représentation officielle et permanente des communautés haïtiennes à l'étranger dans la gouvernance nationale. Ce conseil devrait disposer de mécanismes consultatifs, de participation aux débats législatifs et d'un droit de proposition sur les politiques publiques relatives au développement, à l'éducation et à l'investissement. Une telle structure permettrait de transformer la diaspora d'un acteur périphérique en partenaire central de la gouvernance.

4.6.2 Mobiliser le capital économique et entrepreneurial – Les transferts financiers de la diaspora, déjà estimés à plus de 3 milliards USD par an, doivent être canalisés vers des fonds d'investissement productifs. Cela suppose la mise en place d'incitations fiscales et de garanties bancaires pour encourager les investissements dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, les énergies renouvelables, le tourisme durable et les industries créatives. La création d'une banque de la diaspora ou d'un mécanisme de « diaspora bonds » pourrait transformer les envois individuels en un levier de développement collectif et structurant.

4.6.3 Valoriser le capital humain et les compétences – La diaspora dispose d'un réservoir considérable de savoir-faire en médecine, éducation, technologie, ingénierie, droit ou sciences sociales. Il est crucial de mettre en place un programme national de transfert de compétences, articulé autour de missions temporaires, de

jumelages universitaires et de partenariats entre institutions haïtiennes et internationales. Une plateforme numérique pourrait répertorier les compétences disponibles et faciliter leur mobilisation pour répondre aux besoins du pays dans des domaines spécifiques.

4.6.4 Renforcer le rôle culturel et identitaire – Le rayonnement international de la diaspora doit être exploité pour valoriser le patrimoine haïtien, promouvoir la langue créole, soutenir les industries culturelles et protéger la mémoire historique. Les artistes, écrivains, musiciens et sportifs issus de la diaspora pourraient être désignés comme ambassadeurs culturels d’Haïti. Des festivals, expositions et projets éducatifs transnationaux devraient être mis en place pour renforcer le sentiment d’appartenance et consolider l’identité collective, condition indispensable à une reconstruction durable.

4.6.5 Fédérer et coordonner les initiatives de la diaspora – La fragmentation actuelle de la diaspora en une multitude de micro-associations réduit l’impact global de ses actions. Il est nécessaire de créer une plateforme fédérative mondiale de la diaspora haïtienne, utilisant les technologies numériques pour coordonner les initiatives, partager les bonnes pratiques et établir des priorités communes. Cette structure doit fonctionner comme un espace de concertation, mais aussi comme un outil de lobbying international pour défendre les intérêts stratégiques d’Haïti auprès des partenaires et bailleurs internationaux.

5. Conclusion

Les travaux du forum ont révélé l’ampleur des défis auxquels Haïti fait face, mais aussi la force de réflexion, d’expertise et de propositions émanant des différents acteurs engagés. Les débats ont mis en évidence que la refondation nationale ne peut se concevoir que dans une dynamique collective, mobilisant l’État, la société civile, le secteur privé, la diaspora et les partenaires internationaux autour d’une vision partagée et durable.

Les six (6) grandes thématiques explorées – gouvernance et refondation institutionnelle, justice et droits humains, inclusion sociale et participation citoyenne, environnement et développement durable, justice et sécurité, ainsi que l’apport stratégique de la diaspora – dessinent un cadre cohérent pour reconstruire le pays. Chaque axe stratégique formulé appelle à des réformes profondes et concrètes, inscrites dans le temps long, afin de restaurer la confiance, de garantir l’inclusion et de bâtir un État de droit solide.

Au cœur de ces réflexions se dégage un message fort : aucune réforme isolée ne suffira. La stabilité politique, la justice, la cohésion sociale et le développement économique ne pourront émerger que par un pacte de gouvernabilité clair et partagé, engageant l’ensemble des forces vives dans une logique de responsabilité et de reddition de comptes.

Cependant, pour que ces propositions dépassent le stade de la réflexion, il est urgent de les ancrer dans le vécu quotidien des communautés. C’est pourquoi un appel à l’action est lancé afin que ces travaux soient diffusés, discutés et adaptés dans les dix (10) départements géographiques du pays. Une telle

démarche garantirait que la reconstruction nationale parte des territoires, prenne en compte leurs spécificités et associe directement les citoyennes et citoyens à la mise en œuvre des réformes.

Ainsi, ces Actes doivent être considérés comme un cadre de référence et un outil de mobilisation. Leur portée dépendra de la volonté collective de les transformer en actions concrètes, capables de répondre aux urgences actuelles et de préparer l'avenir. L'avenir d'Haïti repose sur cette capacité à traduire la réflexion en changement tangible, à renforcer la solidarité nationale et à bâtir, ensemble, un pays plus juste, plus résilient et plus prospère.

6. Annexes

Annexe No. 1 – *Agenda de déroulement du forum*

Annexe No. 2 – *Liste des participantes et participants*

Annexe No. 3 – *Documents partagés*

Annexe No. 4 – *Photos ou visuels*